



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14

Environnement

Programme 11

Environnement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	9
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	39
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2020	70

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 mai 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Durant l'année écoulée, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a aidé ses États membres à redoubler d'efforts pour édifier un monde meilleur, plus propre et plus équitable. Le Programme a rempli son rôle en mettant en évidence les bonnes pratiques, en engageant à agir et en rassemblant gouvernements, société civile et entreprises.

Le PNUE a été à l'origine de la lutte contre la pollution par les matières plastiques dans plus de 190 pays. Grâce aux engagements pris par 57 pays, dont les territoires couvrent plus de 60 % des zones littorales du monde, notre campagne Océans propres a représenté le plus large accord mondial de lutte contre les déchets marins.

Nous avons également organisé, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, la première réunion mondiale sur la pollution de l'air, un phénomène responsable, chaque année, de la mort de millions de personnes, et nous avons continué de concourir aux stratégies et politiques nationales en faveur de transports plus propres. Ainsi, nous avons contribué au développement de stratégies promouvant les véhicules électriques dans plusieurs pays d'Amérique latine, une étape essentielle à la réduction de la pollution de l'air et à l'atténuation des changements climatiques.

Les travaux que nous menons sur le financement du développement durable ont également ouvert de nouvelles possibilités. Dans le cadre de l'Initiative de financement, la communauté mondiale des administrateurs s'est réunie à Paris, en vue d'élaborer des principes appelés à gouverner une activité bancaire responsable, qui ont été approuvés par 45 institutions financières au total. Nous avons en outre assisté à l'émission d'une obligation en faveur des forêts tropicales, une initiative inédite qui est le fruit de la collaboration entre une institution financière, le Centre mondial d'agroforesterie et divers partenaires. Cette obligation d'une valeur de 95 millions de dollars permettra de restaurer 80 000 hectares de forêt en Indonésie.

La coopération Sud-Sud revêt une égale importance. Sous l'égide du PNUE, des organisations et des pays ont assisté à la troisième réunion des partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières afin de sauvegarder les tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo, dans lesquelles est stockée une quantité de gaz à effet de serre équivalente à la totalité des émissions produites sur la planète en trois ans. Grâce à la déclaration de Brazzaville, signée lors de cette réunion par la République démocratique du Congo, la République du Congo et l'Indonésie, le carbone restera prisonnier dans le sol.

Les problèmes environnementaux ne peuvent pas être réglés par une seule entité ou une seule institution. L'année 2020 sera décisive pour la communauté internationale, qui devra agir avec résolution en vue de faire advenir les changements dont l'humanité a besoin pour prospérer. Le PNUE est disposé à aider ses États membres, ses partenaires et les parties prenantes à trouver les solutions les plus appropriées aux différents contextes, à créer des liens avec quiconque est déjà bien engagé sur cette voie et à surmonter les obstacles que l'on rencontrera en chemin. Tous ensemble, nous parviendrons à nous acquitter de notre mission au bénéfice de la planète et de ses habitants.

La Directrice exécutive par intérim
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
(Signé) Joyce Msuya

Orientations générales

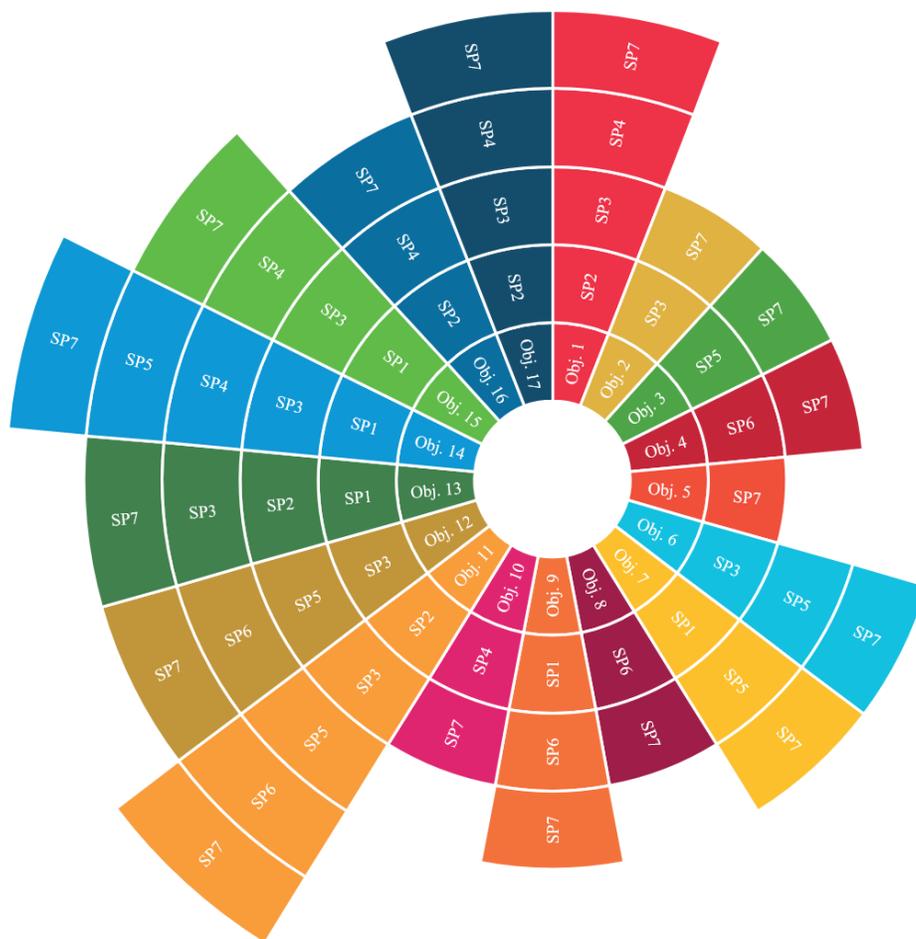
Mandat et considérations générales

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner l'action relative aux questions environnementales qui est menée dans le système des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et dans la décision 19/1 de l'organe directeur du Programme. Cette décision contient la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que l'Assemblée a approuvée, en 1997, dans l'annexe de sa résolution S-19/2 et a, ensuite, réaffirmé dans ses résolutions 53/242, en 1999, et 66/288 et 67/213 en 2012. Le monde n'est pas en voie de donner effet à la dimension environnementale du développement, ce qui amoindrit le bien-être de la population et nuit à la réalisation des objectifs socioéconomiques. Dans le cadre de son mandat, le PNUE s'attachera à promouvoir la viabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Cette démarche pondérée tient également compte du caractère intégré des problèmes que rencontrent les pays (par exemple, inégalité des sexes, chômage, inégalités de revenus, exclusion sociale et absence de mesures de protection de l'environnement) et définit un nouveau modèle de développement durable où l'environnement n'est plus géré de manière cloisonnée.
- 14.2 Le PNUE aide aussi à renforcer les capacités des gouvernements en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement durable dans le cadre, notamment, de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 14.3 Le Programme se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 14.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 14.I
Environnement : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



14.4 Les objectifs des sous-programmes sont également liés à l’Accord de Paris.

Contexte actuel

- 14.5 L’environnement mondial, en constante évolution, est le contexte dans lequel le PNUE est tenu de fonctionner. Des forces mondiales porteuses de transformations, qui touchent tous les habitants de la planète, sont à la source de nombreux problèmes environnementaux parmi les plus urgents à résoudre.
- 14.6 La croissance de la population exerce une pression toujours plus forte sur les écosystèmes mondiaux et les biens et les services fournis par ceux-ci. La rareté croissante de la nourriture et de l’eau fait que la population des pays en développement rencontre de plus en plus de difficultés pour s’alimenter de manière saine, accéder à l’eau potable et avoir de bonnes pratiques d’hygiène.
- 14.7 La pression démographique de plus en plus forte, aggravée par la surconsommation, a commencé d’amenuiser les réserves de ressources naturelles et d’accroître la production de déchets, entraînant des conséquences néfastes sur les plans social, sanitaire et économique. L’utilisation des ressources, qui augmente en spirale, pèse d’un poids très lourd sur l’environnement, à tel point que si rien ne

change, la quantité de ressources extraites et d'émissions de dioxyde de carbone par habitant pourrait plus que tripler d'ici à la moitié du XXI^e siècle.

- 14.8 L'épuisement des ressources naturelles commence à nuire à la croissance économique sur le long terme et creuse les inégalités dans le monde. Qui plus est, l'activité minière, l'exploitation forestière, l'agro-industrie et l'extraction de pétrole et de gaz, pratiquées de manière intensive, pourraient, faute d'une gestion avisée, augmenter le risque de dégradation et de pollution de l'environnement et faire naître des tensions à l'échelle locale.
- 14.9 L'urbanisation est un autre facteur important qui influe sur l'environnement. Selon les prévisions, la population urbaine devrait représenter jusqu'à 70 % de la population mondiale, et les villes produire plus de 70 % de la quantité totale de déchets et de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Ce phénomène de concentration de la population représente toutefois, sur le plan stratégique, une possibilité d'améliorer la viabilité environnementale car il facilite l'accès à un plus grand nombre de personnes. Le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, établi par le PNUE en 2018, a complété le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C) en fournissant un surcroît de données scientifiques indiscutables. L'évaluation de l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions montre que le monde doit multiplier par trois l'objectif qu'il s'est fixé pour ne pas faire progresser le réchauffement au-delà de 2 °C.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 14.10 La stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 s'appuie sur le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015. Elle place les individus au cœur du développement durable, préconise le bien-être de tout un chacun et la satisfaction des besoins des générations présentes et à venir sans dégrader l'environnement ou dépasser la capacité de la planète à se régénérer. La science a un rôle fondamental à jouer dans la formulation des réponses à certaines des questions les plus pressantes du XXI^e siècle en matière de développement durable. Le renforcement de l'interface science-politique pour informer la société des risques et des nouvelles perspectives de développement se trouve donc au cœur des activités menées par le PNUE et il est inscrit dans l'ensemble de son programme. La stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 offre un tremplin vers la concrétisation d'une vision selon laquelle tout un chacun, homme, femme ou enfant, vit sur une planète en meilleure santé à l'horizon 2030.
- 14.11 Afin de concrétiser cette vision, le PNUE s'attachera, en sa qualité d'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, à promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et à défendre la cause de l'environnement mondial. Il répondra aussi aux besoins spécifiques des régions et des pays en adaptant son action à la diversité et à l'ampleur plus ou moins grande des problèmes d'ordre environnemental qu'ils rencontrent, apportant notamment des solutions à la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et améliorant la santé des écosystèmes, l'utilisation rationnelle des ressources et la qualité de l'air. De telles activités aideront également les pays à mettre en œuvre le volet environnement du Programme 2030, les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et les plans, résolutions et décisions adoptés dans le cadre des conférences des parties à ces instruments, ainsi que les objectifs environnementaux mondiaux arrêtés au niveau international. En outre, la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 tient compte des priorités et des questions nouvelles définies dans le cadre de réunions aux niveaux mondial et régional ; du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et d'autres évaluations ; du processus prospectif du PNUE dans le domaine de l'environnement ; des consultations avec les grands groupes et les parties prenantes. Elle vise à tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif du PNUE, qui est de fournir un prisme à travers lequel considérer et comprendre le développement durable, et donner des conseils dans ce domaine.

- 14.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Le développement continu de partenariats efficaces propres à influencer les politiques des principaux agents de réalisation dans les domaines liés à l'environnement ;
 - b) La capacité de transposer au niveau régional les démarches déployées au niveau local, l'objectif étant de garantir un impact systémique ;
 - c) La disponibilité ininterrompue des contributions volontaires, qui doivent permettre aux pays d'évoluer vers le développement durable.
- 14.13 Le PNUE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement), des données ventilées sont disponibles et des indicateurs de la condition féminine et de l'environnement permettent aux gouvernements et aux parties prenantes d'élaborer des analyses, des politiques et des stratégies tenant compte des questions de genre aux fins d'une bonne gestion de l'environnement ; dans le cadre du sous-programme 1 (Changements climatiques), l'un des produits du projet opérationnel prévoit de donner aux dirigeantes d'entreprise les moyens d'être des agentes du changement en matière d'énergie propre et durable et de contribuer ainsi à atténuer les effets des changements climatiques.
- 14.14 En ce qui concerne sa coopération avec d'autres entités, le PNUE a noué et continue de nouer des partenariats de long terme sur les plans stratégique et technique. Ainsi, un partenariat le lie au secteur mondial de la finance depuis 1992. Plus de 230 institutions financières, banques, compagnies d'assurance ou investisseurs œuvrent à la promotion du financement durable, en partenariat avec le Programme. Des partenariats porteurs de transformations et fondés sur le devoir de précaution seront établis dans la transparence et, selon que de besoin, en consultation avec les États membres. Ils continueront de reposer sur des valeurs et principes communs, une vision et des objectifs partagés, et de placer la planète et ses habitants au cœur du développement durable. Des institutions telles que les banques de développement, les organismes sanitaires et d'autres peuvent faire fond sur les travaux du PNUE pour améliorer la viabilité environnementale et faire en sorte que les dimensions économique et sociale du développement durable génèrent encore plus d'avantages.
- 14.15 Dans le domaine de la coordination et des relations interinstitutions, c'est au PNUE que revient la tâche globale de conseiller sur les questions environnementales dans le système des Nations Unies. Cette activité de conseil a pour corollaire l'analyse des causes et des effets de problèmes environnementaux et de difficultés émergentes de portée régionale ou mondiale. Dans ce rôle, le PNUE vise à donner une impulsion à l'action internationale afin de coordonner les interventions entre les organisations du système des Nations Unies et celles qu'elles mènent avec d'autres partenaires, ce qui s'effectuera par l'intermédiaire de mécanismes interinstitutions tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires. Le Groupe de la gestion de l'environnement est un organe de coordination de l'action menée en matière d'environnement dans tout le système. Créé en 2001 par la résolution [53/242](#) de l'Assemblée générale, il est présidé par le PNUE, représenté par sa Directrice exécutive, et reçoit l'appui de services de secrétariat fournis par le Programme. Par ailleurs, le PNUE est chargé d'intégrer les priorités fixées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans ces processus, l'objectif étant que le système des Nations Unies apporte des solutions coordonnées aux problèmes. Le Programme continuera d'orienter le cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales, un processus consultatif organisé par le Groupe de la gestion de l'environnement par l'intermédiaire de ses 51 agences membres. Il s'agit de faire converger les stratégies de viabilité environnementale et de mettre en avant les actions de partenariat ainsi que la collaboration d'ensemble sur les questions d'environnement et les objectifs de développement durable, l'objectif étant d'étendre celle-ci à tout le système et d'accroître, ainsi, les gains d'efficacité.

Activités d'évaluation

- 14.16 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Évaluation du PNUE par le Bureau des services de contrôle interne ;
 - b) Auto-évaluation réalisée concernant 33 projets menés à bien, qui portaient entre autres sur les écosystèmes et la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le rendement énergétique, la sécurité biotechnologique, l'évaluation des eaux transfrontalières, la réduction des effets des changements climatiques, le renforcement des capacités et l'assistance technique et les méthodes régionales de gestion de l'environnement ; évaluation à mi-parcours de trois projets relatifs aux énergies propices au développement durable, aux énergies renouvelables, aux investissements dans le rendement énergétique et à l'aide au capital d'amorçage ;
 - c) Auto-évaluation à mi-parcours du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial ;
 - d) Auto-évaluation relative au sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources).
- 14.17 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées au paragraphe 14.16 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Ainsi, pour chaque sous-programme est définie la place qu'occupent les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable tant sur le plan des effets qu'en tant qu'indicateurs. Il a été entre autres recommandé, à l'issue des évaluations, d'adopter une démarche plus intégrée. À cet effet, il a été prévu d'inclure dans le plan-programme pour 2020, au titre du sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air), des cibles spécifiques associées à plusieurs objectifs relatifs aux déchets et à la protection de la santé humaine. Au titre du sous-programme 3 (Écosystèmes sains et productifs), ont été inclus des outils plus solides, tels que l'indice de richesse globale, qui vise à aider les pays à mettre en valeur leur capital naturel. Il a été également recommandé de considérer d'autres domaines d'activité à travers le prisme environnemental. À cet égard, en ce qui concerne le plan-programme pour 2020, le PNUE a également mis l'accent sur les travaux pour lesquels environnement et santé sont étroitement liés, travaux qui ont été intégrés et accélérés en exploitant au mieux les synergies et en proposant une gamme de services aux pays et parties prenantes concernés. Le Programme a renforcé sa capacité de produire les résultats attendus, ce qui implique qu'il évalue son optimisation des ressources et ses modèles d'activité et qu'il les améliore, qu'il renforce les mesures de protection prises dans les domaines environnemental, social et économique et qu'il mette en place une politique en faveur de l'égalité de sexes et un plan d'action.
- 14.18 En 2020, il est prévu de réaliser 15 auto-évaluations de projets ayant trait aux changements climatiques, aux produits chimiques, aux déchets et à la qualité de l'air, aux écosystèmes sains et productifs, à la gouvernance environnementale et à l'utilisation rationnelle des ressources, qui auront été menés à terme.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Changements climatiques

1. Objectif

- 14.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et d'améliorer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.20 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Un chauffage qui marche avec moins d'émission de chaleur

Le chauffage, la climatisation et l'eau chaude représentent 60 % de la demande d'énergie dans les villes. Cette énergie étant produite principalement par des combustibles fossiles, il est urgent de faire décroître la demande en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils ménagers et en s'orientant vers des sources d'énergie à faible émission de carbone.

En 2018, le PNUE a fait bénéficier 23 pays de ses compétences spécialisées en matière d'efficacité énergétique et les a aidés à renforcer leurs capacités dans ce domaine. À Banja Luka, par exemple, dans le cadre d'un projet mené en lien avec le réseau de chauffage urbain, le deuxième plus important de Bosnie-Herzégovine, il a fourni des conseils sur l'installation et la rénovation de stations de surveillance.



Le PNUE a fourni des conseils qui ont abouti à l'installation et à la rénovation de stations de surveillance en Bosnie-Herzégovine. Photo : PNUE/Dejan Miholjeic

Dans cette ville, le système de chauffage reposait sur l'approvisionnement en pétrole brut à un coût très élevé et donnait lieu à d'importantes déperditions d'énergie durant la transmission de chaleur et sa consommation par l'utilisateur final, d'où des dépenses très lourdes pour la municipalité et l'entreprise prestataire et des émissions de gaz à effet de serre qui auraient pu être évitées. Les chaudières utilisées étaient en fonctionnement depuis environ 35 ans et laissaient s'échapper 60 % de la chaleur produite. Quant aux bâtiments, leur mauvaise isolation était responsable d'une déperdition de chaleur qui pouvait atteindre 40 %.

Durant l'exécution du projet, le PNUE a collaboré avec la municipalité, le Centre-Réseau des technologies climatiques hébergé par le Programme et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour procéder à une évaluation de l'état du réseau de chauffage urbain à l'échelle de la ville.

Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des factures de consommation électrique moins lourdes pour les consommateurs et les entreprises.

Concrètement, le résultat atteint comprend l'installation, en 2018, d'un système de chauffage de 49 mégawatts qui fonctionne en utilisant une biomasse locale, ce qui a accru la part des énergies renouvelables de 75 % durant cette même année. Ce système réduira les émissions de dioxyde de carbone de 91 % et permettra de réaliser jusqu'à un million de dollars d'économies sur les dépenses de combustible. En outre, il améliorera la qualité de l'air en réduisant les émissions de dioxyde de soufre de 94 %.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.21 L'objectif intermédiaire de l'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir améliorer l'efficacité énergétique et accroître à l'échelle nationale l'utilisation des énergies renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres sources de pollution dans le cadre d'un développement peu polluant, tel qu'il est préconisé dans le projet de budget-programme pour 2018-2019, a été atteint, comme en témoignent 15 pays que le PNUE a aidés à progresser sur la voie de l'adoption ou de la mise en œuvre de plans de développement à faible taux d'émission de gaz à effet de serre ou de stratégies et de politiques visant cet objectif.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une action plus ambitieuse en faveur du climat

Le secteur de la réfrigération et de la climatisation, qui est un grand consommateur d'énergie, joue un rôle de premier plan au niveau national dans l'atténuation des effets des changements climatiques et la réalisation des cibles liées à l'adaptation à ces changements. Sans amélioration de l'efficacité énergétique et développement de nouvelles solutions, la concentration croissante et continue de chlorofluorocarbones provoquera une augmentation de la température de 0,1 °C d'ici à 2050, cette hausse pouvant même atteindre 0,5 °C en 2100.

Entre 2017 et 2018, le PNUE et ses partenaires ont lancé le Kigali Cooling Efficiency Programme, un dispositif visant à aider les pays à passer à un matériel de refroidissement plus efficace, qui permettrait de réduire la production et l'utilisation d'hydrofluorocarbones et de remplacer ceux-ci par de nouveaux réfrigérants sans effets nuisibles sur le climat. Le Programme vise à appuyer la mise au point de mesures et de mécanismes qui financeraient l'élaboration de fluides de refroidissement à haut rendement énergétique et sans incidence sur le climat. En 2018, dans le cadre du sous-programme, des conseils techniques et un appui ont continué d'être fournis aux pays afin de leur permettre de rendre leur industrie du refroidissement moins néfaste au climat.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a résidé dans le fait que, en dépit des engagements pris au titre de l'Accord de Paris, les températures continuent d'augmenter dans le monde, ce qui oblige les populations à s'adapter à de nouvelles situations météorologiques extrêmes. Dans ce contexte, le PNUE a continué d'être sollicité pour aider les États membres désireux d'adopter des normes d'efficacité énergétique. Selon le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), les activités humaines, estime-t-on, ont déjà causé un réchauffement d'environ 1,0 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Il faut donc réduire encore les émissions planétaires. Face à cette situation, en 2020, le PNUE s'efforcera d'aider les pays à adopter des normes d'efficacité énergétique applicables aux climatiseurs et aux réfrigérateurs et à passer à d'autres fluides de refroidissement ne contenant pas de chlorofluorocarbones et ayant un moindre potentiel de réchauffement de la planète. À cette fin, il devra renforcer l'exécution de son programme relatif aux changements climatiques, en particulier par une communication accrue et une campagne de sensibilisation, de même qu'il faudra débloquer davantage de fonds provenant du secteur privé au profit de la transition vers la décarbonation.

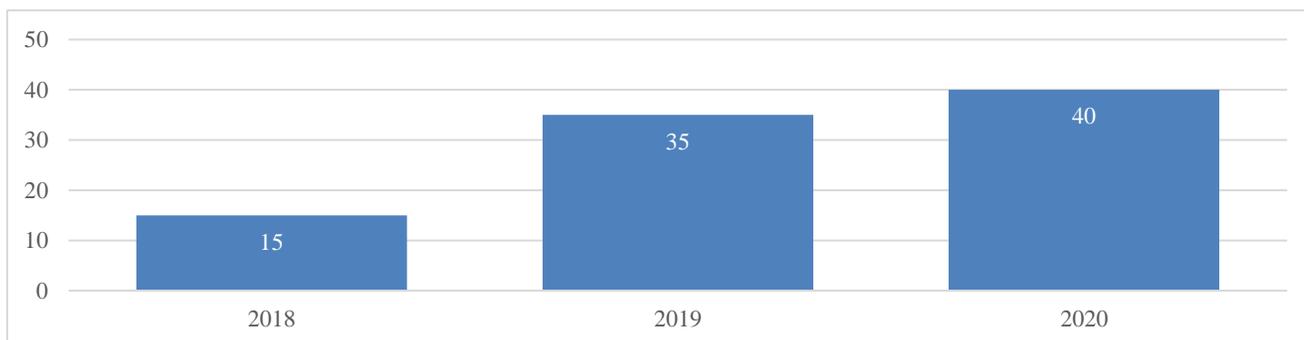
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir améliorer les progrès accomplis par les États membres dans la réduction de leurs émissions, tel qu'énoncé dans l'Accord de Paris et l'objectif de développement durable n° 13.

Concrètement, si le résultat est atteint, 40 pays auront adopté ou mis en œuvre un plan de développement à faible taux d'émissions, comme indiqué dans la figure ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre un plan de développement à faible taux d'émissions



- 14.22 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [73/232](#) sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ; [73/230](#) sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño ; [69/225](#) sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 14.23 On trouvera dans le tableau 14.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	2	3
Publications (nombre de publications)	4	4	5	6
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.24 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique par les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour aider les pays qui en font la demande à formuler des stratégies de mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- 14.25 En ce qui concerne les publications, la variation tient au fait que les pays exigent davantage de plans fondés sur des données factuelles pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs effets, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de publications sur les transitions vers un développement économique peu polluant et sur l'amélioration des capacités d'adaptation et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques.



Sous-programme 2 Résilience face aux catastrophes et aux conflits

1. Objectif

- 14.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à prévenir et à réduire les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits, tout en renforçant la résilience des pays pour les préparer aux futures crises.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.27 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Se relever des décombres : l'appui à Mossoul pour gérer les débris de guerre

En 2018, le PNUE a joué le rôle d'institution pilote dans l'évaluation de la gestion des débris de Mossoul. Dans cette ville du nord de l'Iraq, les mois d'intenses combats qui ont été nécessaires pour libérer les lieux de l'État islamique d'Iraq et du Levant ont entraîné la destruction d'une grande partie des infrastructures, submergeant ainsi les lieux de débris. Les résidents et le Gouvernement iraquien travaillent sans relâche à nettoyer leur ville. Le PNUE a appuyé leurs efforts en fournissant une expertise technique pour déblayer les décombres.



La rue de Ninive, cœur commercial de la vieille ville de Mossoul, n'est plus que ruines.
Source : PNUE

Entre 2017 et 2018, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la municipalité de Mossoul et des spécialistes de la gestion des débris ont travaillé de concert pour évaluer le volume des gravats. À l'aide d'images satellites et d'études sur le terrain, il a été estimé que la ville était recouverte d'environ 8 millions de tonnes de débris, soit trois fois la grande pyramide de Gizeh. En 2018, le PNUE et ONU-Habitat ont organisé un atelier à Mossoul pour planifier un nettoyage structuré des décombres et ainsi passer du dépôt non contrôlé au recyclage pour aider à reconstruire la ville, soutenir les moyens de subsistance et réduire l'extraction des ressources. L'atelier a réuni plus de 50 experts issus de ministères engagés dans le processus d'élimination des débris créés par le conflit – ces derniers recelant un grand nombre d'engins non explosés, de pièges et d'autres matières

potentiellement dangereuses. Des projets semblables ont été mis en place dans d'autres villes. Ainsi, en 2018, le PNUE a également organisé un atelier régional à Ramadi (Iraq), pour prêter main-forte aux autorités des villes les plus endommagées de la province d'Anbar (Ramadi, Haditha, Hit, Qaëm et Koubeissa) et les aider à élaborer leur propre plan de gestion des débris.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'améliorer les capacités de gestion des débris et de rétablissement des conditions de vie dans la municipalité de Mossoul.

Dans la pratique, deux premiers centres de recyclage des débris ont été créés dans la ville et 1,4 million de Mossouliotes ont amorcé leur processus de retour.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.28 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intégration des préoccupations concernant l'environnement dans les interventions en cas d'urgence et les plans de relèvement après les crises afin d'accroître la durabilité du relèvement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que le PNUE ait répondu à la totalité des demandes de pays relatives aux interventions en cas d'urgence. Le PNUE a formulé des recommandations et a assuré des services d'aide au suivi en réponse à 6 demandes d'assistance environnementale émanant des États membres.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Rapports sur l'état de l'environnement

Le sous-programme a aidé les pays qui en ont fait la demande à élaborer un rapport sur l'état de l'environnement, afin qu'ils recensent ce faisant les causes et les conséquences environnementales des crises et parviennent à gérer les ressources environnementales de façon rationnelle. Ces évaluations améliorent l'accès aux informations relatives à l'environnement. Ainsi, en 2018, le PNUE a publié pour le Soudan du Sud le premier rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement. Ce rapport a servi de référence pour les futurs bilans, inventaires, travaux de cartographie et évaluations des vastes ressources naturelles du pays.

Une réponse adaptée à la situation

Le manque d'informations actualisées et fiables sur l'état de l'environnement a constitué une gageure. Il a poussé les États membres à demander davantage de soutien dans les évaluations de la gestion des ressources nationales, afin d'assurer des moyens de subsistance pour les générations actuelles et futures et de garantir la résilience de celles-ci.

En réponse, en 2020, le PNUE redoublera d'efforts pour aider les pays qui ont en fait la demande à mener leur évaluation de la gestion des ressources naturelles. L'accent sera mis sur la résilience et les moyens de subsistance, sur le renforcement de la faculté d'adaptation aux priorités des États membres (par exemple, au sujet des travaux sur l'environnement et la sécurité et sur les causes et conséquences environnementales des déplacements et migrations forcées) ainsi que sur certains sujets comme les déchets issus de catastrophes, les activités extractives, les causes environnementales des déplacements et l'impact des opérations humanitaires sur l'environnement, et les initiatives visant à obtenir des résultats à grande échelle.

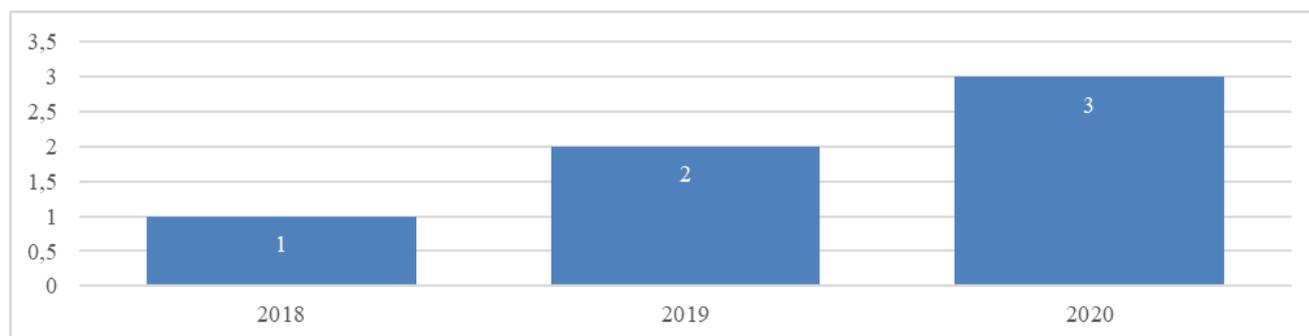
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement, grâce à l'accès aux informations nécessaires, des capacités institutionnelles visant à gérer les ressources naturelles.

Concrètement, si le résultat est atteint, plusieurs pays auront élaboré un rapport sur l'état de l'environnement et auront ainsi posé une base sur laquelle ils pourront s'appuyer pour reconstituer l'environnement après les conflits et pour gérer cet environnement de manière rationnelle.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un rapport sur l'état de l'environnement



- 14.29 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 14.30 On trouvera dans le tableau 14.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	1	1	1	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.31 Pour ce qui est des publications, la variation s'explique par les publications sur l'état de l'environnement visant à répondre aux demandes des pays qui ont besoin d'aide avec les évaluations des ressources naturelles.



Sous-programme 3 Écosystèmes sains et productifs

1. Objectif

- 14.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une approche intégrée de la gestion des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce, en vue d'assurer la protection et la restauration de la biodiversité, la pérennité des écosystèmes et la fourniture de ressources et de services écosystémiques.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.33 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Engagement dans la lutte contre les déchets marins

En 2018, grâce à ses activités de mobilisation, le PNUE a poursuivi sa campagne Océans propres en s'efforçant de faire participer les gouvernements, le grand public et le secteur privé à la lutte contre la pollution des mers par les plastiques. Il a ainsi lancé l'initiative « Beat Plastic Pollution » (Combattre la pollution plastique) sur Internet et sur les médias sociaux afin d'encourager les populations à se joindre à la campagne et à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les déchets plastiques dans le milieu marin. Le PNUE s'est tout d'abord efforcé de mettre en évidence l'ampleur du problème, en vue d'adresser un message clair. Les principales mesures et résolutions visant à lutter contre les déchets marins ont été renforcées à l'occasion des manifestations organisées en 2018 pour marquer la Journée mondiale de l'environnement. Ce jour-là, bon nombre de gouvernements et d'autres parties prenantes du monde entier (notamment les Gouvernements hondurien et nigérian, le Comité international olympique et le secteur privé) se sont engagés à agir.



Lewis Pugh, nommé protecteur des océans par l'ONU, aux côtés d'Afroz Shah et de bénévoles du quartier de Versova à Mumbai (Inde) pour la plus grande opération de nettoyage d'une plage jamais menée. Source : PNUE

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à affermir la volonté des États et d'autres parties prenantes de lutter contre les déchets marins.

Dans la pratique, davantage de pays et de parties prenantes ont pris de réels engagements pour lutter contre ces déchets. Un an après le lancement de la campagne Océans propres, 50 gouvernements (de pays qui représentent plus de la moitié des littoraux que compte la planète) se sont joints à celle-ci. Un grand nombre d'entre eux ont fait des promesses concrètes pour protéger les océans, encourager le recyclage et réduire les plastiques à usage unique. Ainsi, le 30 mai 2018, quelques jours avant la Journée mondiale de l'environnement, le Chili est devenu le premier pays d'Amérique du Sud à interdire les sacs en plastique à usage unique dans l'ensemble du pays, suscitant ainsi l'admiration aux quatre coins du monde pour ses efforts dans la lutte contre la pollution plastique. Plusieurs autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris la Colombie, le Costa Rica et le Pérou, se servent des taxes, des interdictions et des innovations technologiques pour limiter la production et la consommation de sacs en plastique et réduire les effets néfastes de ces derniers sur les océans et les espèces marines. Lors de la Journée mondiale de l'environnement, l'Argentine, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Honduras, l'Inde et les Émirats arabes unis ont annoncé qu'ils allaient se joindre à la campagne Océans propres. Dans le même temps, le Gouvernement indien a déclaré qu'il s'appropriait à lancer une campagne pour éliminer tous les plastiques à usage unique dans le pays d'ici à 2022 ainsi qu'un programme pour mesurer l'empreinte totale du plastique dans ses eaux côtières.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.34 L'objectif intermédiaire de l'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'évaluation par les responsables des secteurs public et privé de l'intégration de la santé et de la productivité des écosystèmes dans les mécanismes de prise de décisions économiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les cinq institutions du secteur public qui ont évalué l'intégration de la santé et de la productivité des écosystèmes marins et terrestres dans les mécanismes de prise de décisions économiques. En outre, 13 institutions financières ont ajusté leur modèle de fonctionnement pour réduire les risques liés aux écosystèmes ou les incidences négatives sur les écosystèmes marins tout en tenant compte des écosystèmes et du capital naturel dans leurs processus de prise de décisions.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Monter d'un cran la lutte contre les déchets marins

En 2018, dans le cadre de son plan d'action sur la pollution, le PNUE a aidé les pays à agir en amont pour lutter contre les déchets marins plastiques. Grâce à la campagne, plus de 50 gouvernements et de 90 000 personnes et plusieurs organisations du secteur privé ont ainsi pris des engagements concrets pour mettre fin à ces déchets.

Une réponse adaptée à la situation

Afin de réduire l'utilisation du plastique, il a fallu élargir la portée de la campagne pour encourager d'autres gouvernements à s'y joindre et pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes souscrivent à réduire leur empreinte plastique et que davantage d'organisations du secteur privé engagent des consultations en vue de modifier leurs principes de fonctionnement. L'objectif est d'améliorer la gestion industrielle du plastique, d'éliminer progressivement le plastique non valorisable et de réduire sensiblement les plastiques à usage unique dans les cinq prochaines années.

Pour ce faire, en 2020, le PNUE s'emploiera à faire prendre conscience de l'ampleur du problème en favorisant le dialogue avec les gouvernements, l'objectif étant de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et des microbilles, recherchera des partenaires de la campagne dans chaque pays, invitera le secteur privé à prendre part à des consultations positives pour trouver des solutions qui aideront à réduire en amont l'utilisation des plastiques, et collaborera avec des marques internationales et des pionniers en vue d'inspirer une nouvelle génération de dirigeants d'entreprise. Le PNUE adoptera une approche globale pour suivre le plastique de sa source jusqu'à la mer. Il s'agira notamment d'améliorer la gestion des sources terrestres de pollution marine (telles que les plastiques et autres déchets, les rejets de nutriments et d'eaux usées). Une attention particulière sera également accordée à l'impact sur les populations et l'environnement de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de produits pharmaceutiques (y compris les antimicrobiens). En outre, la campagne sera l'occasion d'intensifier les activités de partenariat, d'obtenir de nouveaux avis de spécialistes sur la pollution des mers et d'améliorer la prise de décisions au sein de la communauté scientifique.

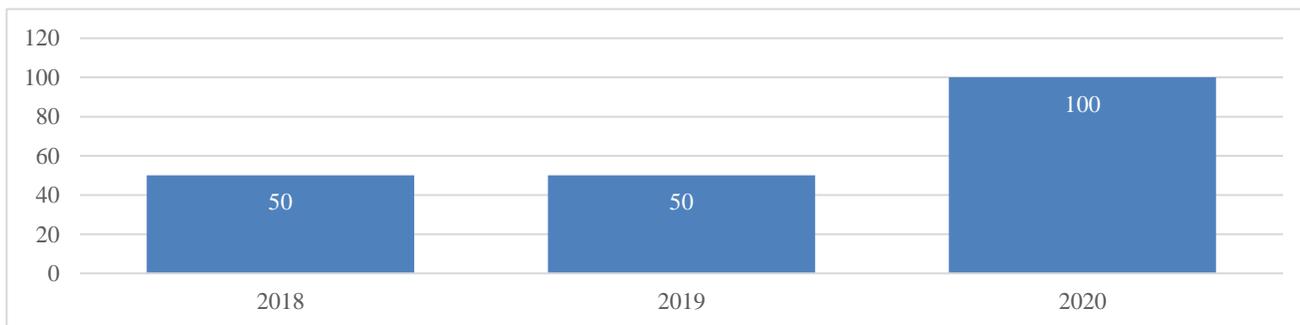
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la prise de nouveaux engagements de la part des gouvernements et d'autres parties prenantes en vue de réduire les déchets marins.

Concrètement, si le résultat est atteint, plus de 100 gouvernements se seront engagés à réduire les déchets marins.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de gouvernements qui ont pris des engagements en vue de réduire les déchets marins



14.35 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 14.36 On trouvera dans le tableau 14.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	2	–	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	6	–	6
Publications (nombre de publications)	–	–	6	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 14.37 En ce qui concerne les services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart tient à l'organisation de la session à participation non limitée de la Convention sur la diversité biologique visant à répondre à la demande des pays souhaitant un appui à la mise au point du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- 14.38 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par l'organisation d'activités de renforcement des capacités en vue de faire mieux comprendre la valeur et le rôle des services écosystémiques. Ces activités ont eu lieu à la demande de pays, l'objectif étant qu'ils améliorent leurs mécanismes institutionnels de gestion intersectorielle des écosystèmes marins et terrestres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.39 S'agissant des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, la variation tient à l'organisation de la session à participation non limitée de la Convention sur la diversité biologique visant à répondre à la demande de pays souhaitant un appui à la mise au point du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

- 14.40 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est due aux activités de renforcement des capacités visant à mieux comprendre la valeur et le rôle des services écosystémiques. Ces activités ont lieu à la demande des pays, l'objectif étant qu'ils améliorent leurs mécanismes institutionnels de gestion intersectorielle des écosystèmes marins et terrestres.



Sous-programme 4 Gouvernance environnementale

1. Objectif

- 14.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la cohérence des politiques et le renforcement des cadres juridiques et institutionnels afin d'atteindre les objectifs environnementaux en matière de développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.42 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement de la législation sur les espèces sauvages

En 2018, le PNUE, au moyen de projets de coopération technique, a aidé plusieurs pays à renforcer leurs cadres juridiques, pour leur permettre de mieux faire face aux problèmes environnementaux. Un des sujets abordés a été l'application effective de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, notamment dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages. Pour ce faire, le PNUE s'est appuyé sur la résolution 1/3 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui a été adoptée lors de la première session et dans laquelle l'Assemblée a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de « continuer à appuyer les gouvernements nationaux, sur demande, pour qu'ils conçoivent et mettent en œuvre le droit de



Le pangolin est le mammifère le plus commercialisé illégalement au monde. Au cours des dix dernières années, un million de spécimens ont été arrachés de leur milieu naturel, ce qui a conduit au déclin des huit espèces. Source : Shutterstock

l'environnement et, à cet égard, de poursuivre les efforts de lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages ainsi que la promotion de mesures au moyen notamment du renforcement des capacités ».

En travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention, le PNUE a fourni une assistance technique dans le domaine juridique et un soutien financier pour étoffer et renforcer les législations nationales et faire en sorte qu'elles incluent les quatre grandes mesures internes prévues par la Convention (la désignation d'au moins un organe de gestion et une autorité scientifique ; l'interdiction du commerce de spécimens en violation des dispositions de la Convention ; la pénalisation de ce commerce ; la confiscation des spécimens illégalement commercialisés ou détenus). L'appui que le PNUE apporte aux pays pour élaborer des cadres juridiques plus solides permet également à ces pays de passer dans la catégorie 1 de la Convention, qui signifie que leur législation remplit les conditions nécessaires à l'application de ladite Convention. Ainsi, en 2017 et 2018, le PNUE a aidé les Îles Salomon à compléter leur loi sur la protection et la gestion des espèces sauvages, l'Érythrée à rédiger sa proclamation sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et la Gambie à élaborer sa loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à consolider les cadres juridiques nationaux, qui permettront aux pays d'éviter le commerce illégal ou l'exploitation non durable des plus de 35 000 espèces de plantes et d'animaux figurant dans la Convention, tout en ayant des effets concrets sur la biodiversité des pays ainsi que sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations.

Dans la pratique, la législation adoptée en 2018 en Érythrée, en Gambie et aux Îles Salomon a été révisée.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.43 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles et des cadres politiques ou juridiques afin d'atteindre les objectifs environnementaux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 10 pays aient renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour mettre pleinement en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et pour atteindre les objectifs environnementaux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable. Parmi eux se trouvaient l'Érythrée, la Gambie et les Îles Salomon, qui, avec l'aide du PNUE, ont révisé leur législation relative à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le renforcement des cadres juridiques est une étape importante pour les pays qui souhaitent affronter efficacement les défis environnementaux.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Application renforcée du droit de l'environnement

Ces dernières années, et notamment en 2018, le PNUE a mis l'accent sur le renforcement des législations nationales visant à prévenir le trafic illicite et l'exploitation non durable, en particulier en Érythrée, en Gambie et aux Îles Salomon. Les études et expériences directes dans les pays ont prouvé qu'il ne suffisait pas de consolider les cadres juridiques pour résoudre efficacement les problèmes environnementaux et atteindre les objectifs de développement durable. Dans un récent rapport mondial, le PNUE a mis en évidence plusieurs éléments qui influent sur l'efficacité des mesures de protection de l'environnement, et qui, de pair avec des lois bien conçues, montrent toute l'importance de l'intégrité institutionnelle, de la clarté des mandats et de l'accès aux droits.

Une réponse adaptée à la situation

Malgré le renforcement de la législation environnementale, il reste encore à consolider les capacités institutionnelles, sans lesquelles les pays ne pourront mettre en place des mesures efficaces de protection de l'environnement.

En réponse, en 2020, le PNUE se focalisera progressivement sur certains pays, pour faire en sorte qu'ils renforcent leur capacité de réaliser les objectifs environnementaux à tous les niveaux et que les cadres juridiques renforcés

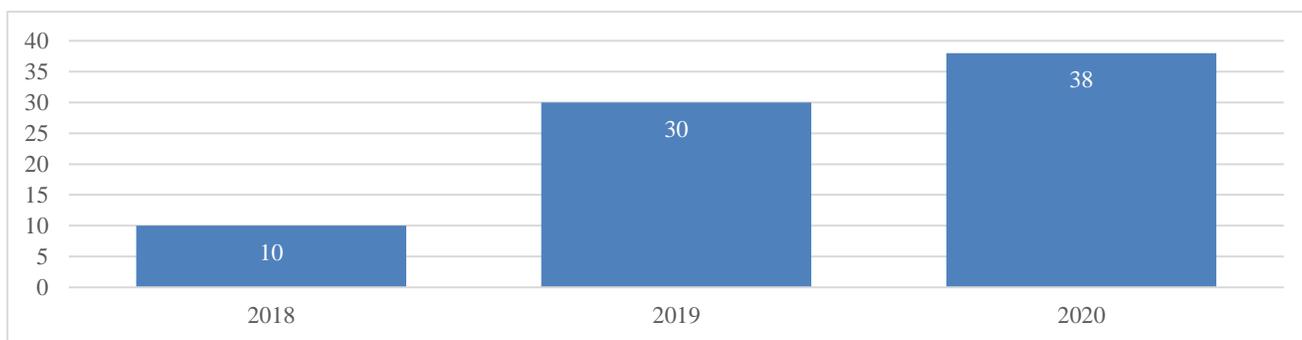
aillent de pair avec des capacités de mise en œuvre. Davantage d'interventions bénéficieront des services consultatifs du PNUE, ce qui permettra d'adopter une approche plus globale. Il s'agira notamment de consolider les capacités des institutions en « formant les formateurs », en incorporant des cours de droit de l'environnement dans les programmes d'enseignement des établissements nationaux et de formation des acteurs dans la mise en œuvre et l'exécution des lois relatives à l'environnement, tels que les procureurs, les douaniers et les juges.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des lois sur l'environnement.

Concrètement, si le résultat est atteint, 38 pays auront amélioré leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques (par exemple, les organes chargés de faire respecter la loi disposeront de mandats clairs, de ressources financières et d'un personnel qualifié pour mieux faire appliquer la législation environnementale).

Mesure des résultats : nombre de pays ayant renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour faire appliquer la législation sur l'environnement



14.44 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

14.45 On trouvera dans le tableau 14.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	20	–	30
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 14.46 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par l'organisation d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique à la demande des pays, pour améliorer davantage leurs processus d'élaboration et d'application des lois environnementales.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.47 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation tient à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique à la demande des pays, pour améliorer davantage leurs processus d'élaboration et d'application des lois environnementales



Sous-programme 5 Produits chimiques, déchets et qualité de l'air

1. Objectif

14.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'accroître la qualité de l'air afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

14.49 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une action concertée des gouvernements pour lutter contre la pollution par le mercure

En 2018, la pollution constituait la priorité mondiale en matière d'environnement. Il est désormais impossible d'ignorer ses effets sur les populations et la planète, de même que ses énormes conséquences pour la société, l'économie et la santé. De 2002 à 2018, le PNUE s'est employé à recueillir des preuves scientifiques, à mener des activités de sensibilisation et à mobiliser la communauté internationale afin de lutter contre un des polluants les plus toxiques qui soient, le mercure. Le mercure est en effet un métal lourd extrêmement toxique qui présente un danger pour la santé humaine et l'environnement à l'échelle mondiale.



Une victime de la maladie de Minamata réconfortée par sa mère, chez elle, à Minamata (Japon). Source : Reuters/Kim Kyung-Hoon

En 2018, la Convention de Minamata sur le mercure a favorisé l'accélération des mesures prises pour contrôler les émissions de mercure de source industrielle, l'utilisation de certains produits et procédés et l'extraction minière artisanale à petite échelle de l'or afin de réduire et, lorsque c'est possible, d'éliminer à l'échelle mondiale les rejets de mercure d'origine anthropique dans l'air, l'eau et le sol.

Depuis 2005, par l'action qu'il mène au niveau mondial concernant la pollution au mercure, le PNUE a orienté les négociations et il aide les pays à ratifier et à appliquer la Convention. Dans sa décision 25/5, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement notait que le Partenariat mondial sur le mercure était l'un des principaux mécanismes d'action immédiate aux fins des négociations relatives à une

convention mondiale sur ce polluant. Par le biais d'évaluations, d'activités de renforcement des capacités et de partenariats, le PNUE continue d'offrir un soutien aux États en vue de la ratification et de l'application de la Convention de Minamata. Étant donné que la lutte contre la pollution est une responsabilité commune et que la participation de toutes les parties intéressées est nécessaire à l'exécution du Programme 2030 – notamment la réalisation de la cible 12.4 des objectifs de développement durable, concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets –, des mesures sont en place pour susciter la collaboration du secteur privé et de la société civile, l'objet étant de mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les rejets de mercure et de ses composés.

En 2018, le PNUE a continué de s'employer à aider les pays – au moyen d'évaluations initiales, d'outils et d'activités de formation et de renforcement des capacités – à souscrire à l'accord environnemental international sur le mercure et à accroître la participation du secteur privé et de la société civile à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à la concertation des efforts consentis par la communauté mondiale pour réduire les émissions de mercure partout dans le monde.

Dans la pratique, en 2018, 14 nouveaux pays ont ratifié la Convention de Minamata, portant ainsi à plus d'une centaine le nombre total d'États ratifiants. Par ailleurs, huit entreprises privées ou industrielles et deux organisations de la société civile ont pris des mesures spécifiques concernant les rejets de mercure.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.50 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mise en place de politiques ainsi que de stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents ainsi que de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint. On en voudra pour preuve le nombre de pays (66) qui se sont inspirés des analyses ou des conseils du PNUE et qui ont, chaque fois que possible, retenu une approche multisectorielle pour élaborer ou mettre en œuvre des lois, des politiques ou des plans d'action visant à promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Amplification des mesures antipollution destinées à protéger les populations et la planète

En 2018, les activités du PNUE en faveur de l'amélioration de la gestion des produits chimiques ont porté principalement sur certains pays où la collaboration des pouvoirs publics avec les autres parties prenantes, notamment la société civile, était moins manifeste.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile était que, sans la participation active de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, à l'action menée par le PNUE dans des contextes multipartites, il aurait été malaisé de prendre des mesures concrètes contre la pollution.

En réponse, comme il l'a fait dès 2019, le PNUE continuera, en 2020, de modifier ses modalités d'action dans les contextes multipartites de manière qu'elles soient mieux adaptées à la société civile. Pour maintenir la dynamique de sa collaboration avec la société civile, il continuera d'appeler l'attention du public, au moyen de campagnes et d'engagements volontaires et en rendant compte des pratiques optimales et des réussites, sur la nécessité de lutter contre la pollution ainsi que sur les occasions de le faire. Il collaborera avec des partenaires pour mener des

campagnes de sensibilisation qui cibleront les entreprises, la société civile et les pouvoirs publics et mettront en valeur les avantages que présente la gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la qualité de l'air : avantages d'ordre financier et sanitaire, recul de l'injustice sociale, ou encore expansion des emplois verts et de la part de marché des produits chimiques écologiquement sûrs. Ces avantages, qui s'appliquent à l'environnement comme à la santé humaine, sont considérés comme déterminants et devraient modifier radicalement le comportement et les connaissances des parties prenantes, ainsi que les compétences qu'elles acquièrent. Le PNUE organisera également des séminaires multipartites et multisectoriels pour aider la société civile à définir et mener des activités contribuant à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

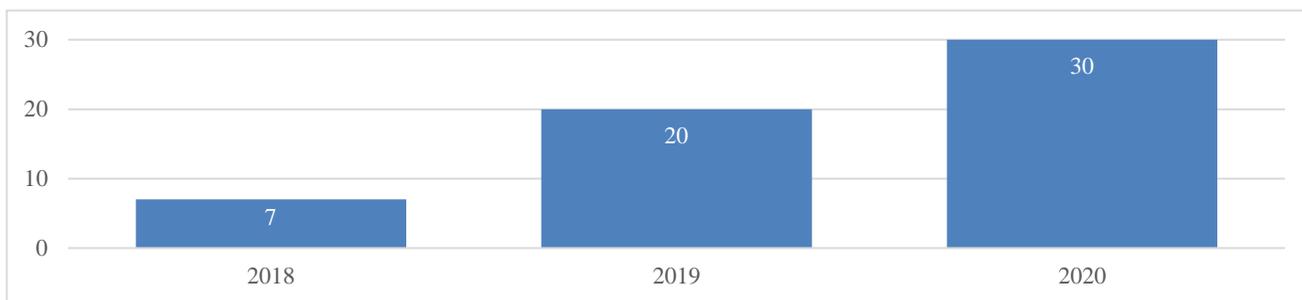
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir accentuer l'attention que la société civile porte à la gestion des produits chimiques.

Concrètement, si le résultat est atteint, en 2020, 30 organisations de la société civile auront pris des mesures en faveur de l'amélioration de la gestion des produits chimiques, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'organisations de la société civile qui ont ou auront pris des mesures en faveur d'une gestion améliorée des produits chimiques



- 14.51 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 14.52 On trouvera dans le tableau 14.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.5
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	4	–	4
Publications (nombre de publications)	–	1	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 14.53 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par l'organisation, à la demande des pays, d'ateliers sur la gestion rationnelle des produits chimiques aux fins de réduire la pollution.
- 14.54 En ce qui concerne les publications, l'écart tient à la production, à la demande des pays, d'une étude sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le contexte des objectifs de développement durable.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.55 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, les variations tiennent à l'organisation, à la demande de pays, d'activités de formation destinées à renforcer la capacité de leurs institutions nationales d'appliquer les conventions sur les produits chimiques et les déchets ainsi que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
- 14.56 S'agissant des publications, la variation est due à la production de *Global Chemicals Outlook II* (« Perspectives mondiales en matière de produits chimiques II »), en réponse aux demandes d'informations émanant des pays sur le rôle de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au regard du développement durable.



Sous-programme 6 Utilisation efficace des ressources

1. Objectif

- 14.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition vers le développement durable par différents moyens, notamment l'instauration d'une économie verte qui profite à tous et l'adhésion à des modes de consommation et de production durables.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.58 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 12 (établir des modes de consommation et de production durables).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Éviter le gaspillage à tout prix !

Chaque année, pas moins du tiers de l'ensemble des aliments produits dans le monde – soit environ 1,3 milliard de tonnes – se perd ou se jette. Les déchets alimentaires sont à l'origine de plus de 7 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, ce qui en fait un obstacle majeur à la lutte contre les changements climatiques et à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce phénomène intervient alors que quelque 795 millions de personnes dans le monde – soit une personne sur neuf – ne mangent pas assez pour mener une vie saine et active.

En 2018, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et plusieurs autres partenaires qui font autorité en la matière, le PNUE a mis au point une méthode de mesure de l'état de réalisation de l'élément de la cible 12.3 visant à réduire de moitié, d'ici à 2030, le volume de déchets alimentaires par habitant.



1,3 milliard de tonnes de denrées alimentaires se perd chaque année. Source : Shutterstock

Le PNUE a pris la tête de cette opération et il a fait œuvre de pionnier dans l'exploitation des connaissances acquises lors de la définition des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des activités en matière de prévention et de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Il a également aidé à assurer la fiabilité statistique de l'indicateur proposé, lequel offrait des solutions concrètes et était en rapport avec d'autres activités de collecte de données exécutées par les États membres.

Cette méthode a été présentée, dans sa version initiale, au Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au deuxième semestre de 2018 et elle a été mise à l'essai en novembre 2018. Les modalités retenues pour mesurer les pertes alimentaires (indice des pertes alimentaires) et le gaspillage alimentaire (indice de gaspillage alimentaire) sont désormais cohérentes à l'échelle mondiale. De la sorte, les États membres peuvent désormais, au niveau national, calculer l'ampleur des pertes alimentaires et en déterminer l'origine de manière homogène et comparable. Ceci est essentiel au regard de la formulation et de l'application de politiques destinées à réduire efficacement les pertes alimentaires, aussi bien dans la chaîne d'approvisionnement qu'au stade de la consommation. À l'avenir, les indices serviront à dynamiser les campagnes de sensibilisation visant à aider la population à économiser de l'argent tout en augmentant les disponibilités alimentaires. Ils aideront de plus les États à présenter des informations sur la réalisation de l'objectif, de sorte que l'on disposera de données exactes pour faciliter la formulation de meilleures politiques et pour étayer l'interface science-politique. L'application judicieuse de ces politiques permettra de réduire le gaspillage alimentaire et son impact sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué au résultat, à savoir l'utilisation plus rationnelle des ressources et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de méthane découlant de la production des denrées alimentaires et tout au long de la chaîne d'approvisionnement, au moyen de la diminution du volume des déchets alimentaires envoyés dans les décharges.

Dans la pratique, quatre rapports sur l'état de réalisation de l'objectif renfermant des données relatives au gaspillage et aux pertes alimentaires ont été présentés par des États membres dans le cadre du mécanisme de communication de l'information relative aux objectifs de développement durable à l'échelle mondiale.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 14.59 L'objectif intermédiaire de l'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une plus grande sensibilisation et une meilleure adhésion des secteurs public et privé aux modes de vie et de consommation durables (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint. En témoignent les données fournies par quatre pays qui se sont fondés sur le Protocole sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires pour mesurer les pertes alimentaires au niveau national.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Des pays engagés dans la voie du développement vert

La croissance verte est essentielle pour permettre aux États membres d'éliminer la pauvreté, accentuer la prospérité et œuvrer au développement durable pour tous de manière à créer des emplois, favoriser le bien-être des personnes et réduire au minimum l'impact sur l'environnement.

Entre 2010 et 2018, le PNUE a aidé 22 pays, dont 4 en 2018, à mettre en œuvre des politiques en faveur de la transition vers l'économie verte, notamment des plans et mesures relatifs au développement vert ou des plans d'action visant la consommation et la production durables. Tous les plans qu'adoptent les États membres et toutes les mesures qu'ils prennent contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8 et 12, lesquels jettent les bases de la croissance et des modes de consommation et de production durables, principes fondamentaux du développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté était d'aider les États membres à instaurer des conditions, notamment au moyen de politiques et de cadres juridiques, propres à permettre aux pays et aux régions de reproduire des solutions à plus grande échelle et de faciliter la tâche d'autres pays désireux de s'engager sur la même voie.

En réponse, en 2020, le PNUE organisera des consultations pour les parties prenantes, leur prêtera conseil et mènera des activités de plaidoyer portant sur les sujets suivants : modes de vie durables, utilisation rationnelle des ressources, économie circulaire, économie verte et modes de consommation et de production durables. Il assurera également un appui par le biais du réseau One Planet (associé au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables), du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte et d'autres initiatives telles que les programmes SWITCH relatifs à l'utilisation rationnelle des ressources dans le bassin méditerranéen ainsi qu'en Asie et en Afrique. Il intensifiera ses activités d'appui et aidera au moins sept autres pays à exploiter des filières de l'économie verte. Pour ce faire, il devra les aider à évaluer leur politique en la matière, l'objet étant de les orienter vers des filières de développement à faible émission de carbone, économes en ressources et non polluantes.

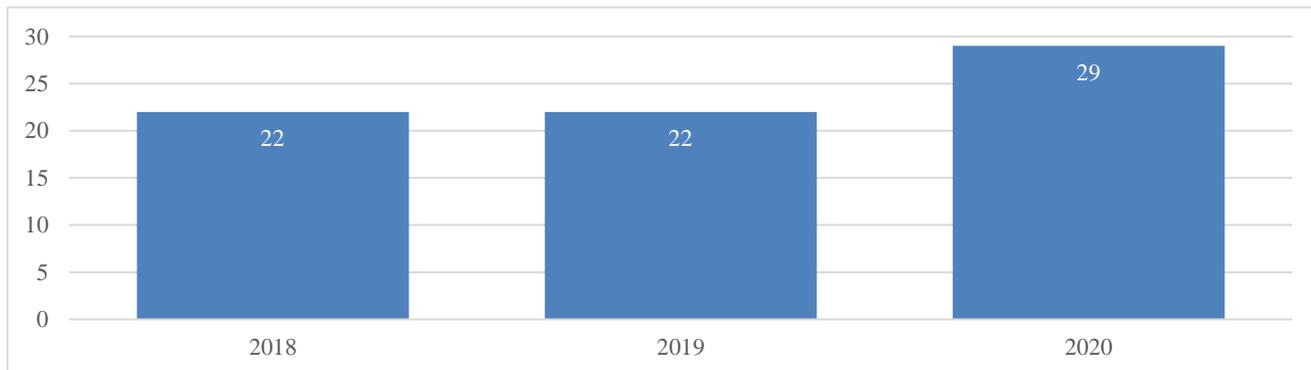
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la mise en place, par les pays, de filières d'économie verte.

Dans la pratique, 29 pays devraient avoir mis en œuvre des politiques en faveur de la transition vers l'économie verte.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont ou auront mis en œuvre des politiques de transition vers l'économie verte



14.60 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

14.61 On trouvera dans le tableau 14.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	24	22	22
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	15	–	15
Publications (nombre de publications)	–	5	–	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	10	10
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 14.62 Pour ce qui est des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart s'explique par le nombre de projets relatifs à l'économie verte au profit de tous qui ont été exécutés à la demande des pays.
- 14.63 S'agissant des séminaires, ateliers et cours de formation, l'écart tient aux activités de formation à la dissociation de la croissance économique et de l'utilisation non durable des ressources, menées à la demande de pays soucieux d'assurer la transition vers des modes de consommation et de production durables et vers l'économie verte au profit de tous.
- 14.64 Pour ce qui est des publications, l'écart tient au nombre de publications portant sur les politiques à retenir pour assurer le passage à l'économie verte, en réponse à la demande formulée par de plus en plus de pays conscients de l'importance déterminante de cette transition au regard des objectifs de développement durable.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.65 S'agissant des séminaires, ateliers et cours de formation, l'écart tient aux activités de formation à la dissociation de la croissance économique et de l'utilisation non durable des ressources, menées à la demande des pays soucieux d'assurer la transition vers des modes de consommation et de production durables et vers l'économie verte au profit de tous.
- 14.66 Concernant les publications, la variation est due à la production d'études sur l'économie verte au profit de tous, en réponse à la demande formulée par des pays soucieux de réaliser les objectifs du Programme 2030.



Sous-programme 7 Surveillance de l'environnement

1. Objectif

- 14.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pouvoirs publics à mener des évaluations de qualité de la dimension environnementale du développement durable.

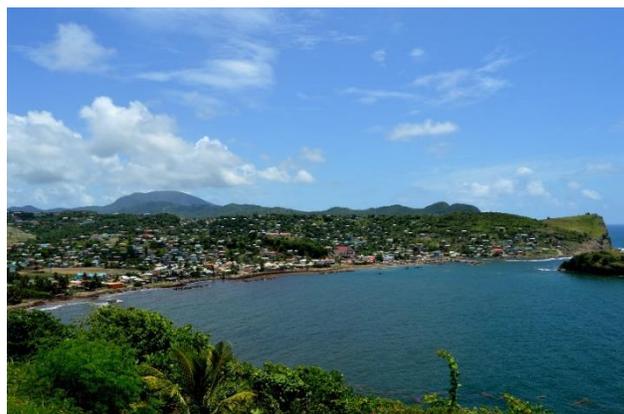
2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 14.68 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Préserver la beauté grâce à la collecte de données et à l'action des pouvoirs publics

L'île de Sainte-Lucie, dans les Caraïbes, qui a la forme d'une larme, possède de nombreux atouts : des plages de sable blanc en forme de croissant de lune, une biodiversité digne de l'Amazonie et d'impressionnantes montagnes volcaniques émergeant des flots azur. Malheureusement, comme dans de nombreux autres paradis terrestres, l'activité humaine met en péril la beauté des paysages insulaires et mine les nombreux avantages de la biodiversité. Le danger revêt des formes diverses : phénomènes météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques et de la pollution, appauvrissement des habitats forestiers dû à l'exploitation des terres, et surexploitation des ressources marines.



Sur l'île de Sainte-Lucie, la nature est éblouissante, mais l'activité humaine met en péril la beauté des paysages et mine les nombreux avantages de la biodiversité. Source : PNUE/Christopher Cox

Sainte-Lucie est signataire de plusieurs traités, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au titre de laquelle a été signé l'Accord de Paris.

En 2018, le PNUE a organisé des consultations et prêté conseil au Gouvernement saint-lucien en vue du lancement du premier système national d'information sur l'environnement de ce pays, grâce auquel les autorités disposeront de données qui les aideront à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et à concevoir des interventions en faveur de l'environnement. Des indicateurs relatifs aux buts et objectifs plus généraux de chaque convention ont été mis au point, dans le but de faciliter la communication des données et leur traitement, de manière à ce que le Gouvernement puisse s'en servir pour prendre des décisions éclairées en matière d'environnement.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à améliorer la prise de décisions, la formulation de politiques et le respect des traités internationaux, étant donné que les renseignements pertinents sont mis à la disposition des ministères, du secteur privé, des milieux universitaires, des coordonnateurs des accords multilatéraux sur l'environnement et du public.

Dans la pratique, 17 institutions gouvernementales et non gouvernementales se sont engagées à coopérer au développement et à l'exploitation du système.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 14.69 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir que les pouvoirs publics et les autres parties prenantes exploitent des données environnementales et des analyses de qualité et tirent parti de processus participatifs qui resserrent le lien entre les milieux scientifiques et politiques de manière à établir des évaluations environnementales fondées sur des données factuelles, à déceler les nouveaux problèmes et à favoriser l'action politique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint. En témoigne l'exploitation, par 44 pays, du Système de partage d'informations sur l'environnement pour rendre compte des progrès réalisés à l'égard des objectifs et cibles environnementaux d'ordre mondial, ou d'autres indicateurs de l'état de l'environnement mis à leur disposition par le PNUE.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mieux prêter appui grâce à la consolidation de l'interface science-politique

En 2018, le PNUE a continué d'offrir des produits et des services concernant les indicateurs environnementaux, notamment une série d'évaluations thématiques réalisées par ses soins. Ainsi, il a amélioré l'accès des responsables à une panoplie de données et de connaissances relatives à l'environnement, au moyen de la plateforme d'échange de données Environment Live.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté était de trouver le moyen de répondre aux besoins des responsables en matière d'information mais aussi d'appréhender comment les données pouvaient satisfaire à leurs exigences à l'échelle régionale ou municipale, l'objet étant de leur faciliter la prise de décisions.

En réponse, en 2020, le PNUE prêtera conseil aux pouvoirs publics et à leurs partenaires quant à la consolidation de l'interface science-politique et il resserrera ses liens avec les réseaux d'experts et les instituts s'occupant de la relation entre les milieux scientifiques et politiques, au niveau tant régional que mondial. En sa qualité d'organisme responsable de 26 indicateurs des objectifs de développement durable, il continuera de participer à l'élaboration et au perfectionnement de méthodes de collecte de données, particulièrement en ce qui concerne les indicateurs pour lesquels il n'existe ni méthodes ni normes internationales qui puissent aider à définir les besoins des décideurs en matière d'information (indicateurs des niveaux II et III). Il prêtera, à la demande et aux niveaux national et régional, un appui essentiel à la consolidation des systèmes de partage et de communication d'informations sur l'environnement. De plus, il facilitera l'accès à des données et des indicateurs ventilés par sexe pour permettre aux pouvoirs publics et aux parties prenantes d'établir des évaluations, des politiques et des stratégies tenant compte des questions de genre en vue de la gestion rationnelle de l'environnement. Il contribuera également à assurer la participation équitable des femmes et des hommes aux évaluations et veillera à ce qu'il soit systématiquement tenu compte des questions de genre dans la prise de décisions, ainsi que dans l'application et le suivi de celles-ci et dans la communication de l'information y relative. En outre, il aidera les pays à renforcer leurs capacités en matière de gestion des données environnementales et de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; pour ce faire, il collaborera avec les commissions économiques régionales, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies. Le développement des capacités aux fins de la compilation de statistiques environnementales au niveau des pays est déterminé par les priorités nationales, lesquelles, recensées au moyen du progiciel d'auto-évaluation des statistiques environnementales, donneront des indications quant au type d'informations utiles pour les décideurs.

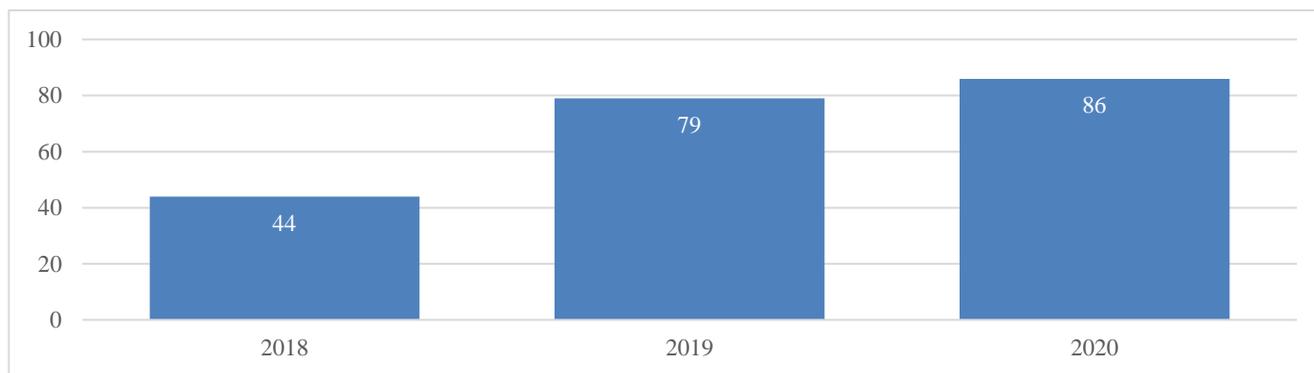
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la production, en temps utile, d'informations exactes à mettre à la disposition des pays pour orienter la prise de décisions relatives à l'environnement.

Concrètement, si le résultat est atteint, 86 pays s'inspireront des principes du système de partage d'informations pour rendre compte de l'état de réalisation des objectifs environnementaux définis à l'échelle mondiale, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays s'inspirant des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux définis à l'échelle mondiale, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées



14.70 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le PNUE dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

14.71 On trouvera dans le tableau 14.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	2	–	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	2	–	2
Publications (nombre de publications)	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 14.72 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart s'explique par le nombre de projets concernant les évaluations environnementales exécutés à la demande de pays soucieux d'atteindre les objectifs du Programme 2030.
- 14.73 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et cours de formation, l'écart s'explique par l'organisation d'activités en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles dans le respect des impératifs écologiques de la planète, menées à la demande de pays ne disposant ni de données sur la dimension environnementale du développement durable ni d'évaluation conséquente en la matière.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 14.74 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation tient au nombre de projets concernant les évaluations environnementales exécutés à la demande de pays soucieux d'atteindre les objectifs du Programme 2030.
- 14.75 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et cours de formation, l'écart s'explique par l'organisation d'activités en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles dans le respect des impératifs écologiques de la planète, menées à la demande des pays ne disposant ni de données sur la dimension environnementale du développement durable ni d'évaluation conséquente en la matière.
- 14.76 S'agissant des publications, la variation tient à la baisse du nombre de demandes émanant des pays, leurs besoins ayant été satisfaits par les ouvrages portant sur l'évaluation environnementale publiés au cours des années précédentes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

14.71 On trouvera dans la figure 14.II et le tableau 14.8 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 14.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 14.8

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
	Ressources financières								
Organes directeurs	45,7	8,8	(36,9)	850,0	2 210,0	1 360,0	895,7	2 218,8	1 323,1
Direction exécutive et administration	3 776,3	3 776,3	–	4 708,9	4 213,2	(495,7)	8 485,2	7 989,5	(495,7)
Programme de travail									

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020</i> <i>(prévisions avant</i>		<i>Variation</i>	<i>2019</i> <i>(estimations)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019</i> <i>(estimations)</i>		<i>Variation</i>
	<i>2019</i> <i>(crédits ouverts)</i>	<i>actualisation des coûts)</i>		<i>2020</i> <i>(prévisions)</i>	<i>2020</i> <i>(prévisions)</i>				
1. Changements climatiques	1 924,5	1 924,5	–	89 800,0	129 565,0	39 765,0	91 724,5	131 489,5	39 765,0
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	1 358,3	1 358,3	–	25 250,0	19 115,0	(6 135,0)	26 608,3	20 473,3	(6 135,0)
3. Écosystèmes sains et productifs	2 263,3	2 263,3	–	83 650,0	93 215,0	9 565,0	85 913,3	95 478,3	9 565,0
4. Gouvernance environnementale	3 986,1	3 986,1	–	36 550,0	36 115,0	(435,0)	40 536,1	40 101,1	(435,0)
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	1 569,7	1 569,7	–	49 700,0	67 465,0	17 765,0	51 269,7	69 034,7	17 765,0
6. Utilisation efficace des ressources	1 725,8	1 725,8	–	42 450,0	46 965,0	4 515,0	44 175,8	48 690,8	4 515,0
7. Surveillance de l'environnement	2 846,8	2 846,8	–	24 350,0	17 960,0	(6 390,0)	27 196,8	20 806,8	(6 390,0)
Total partiel (programme de travail)	15 674,5	15 674,5	–	351 750,0	410 400,0	58 650,0	367 424,5	426 074,5	58 650,0
Appui au programme	985,8	985,8	–	17 300,0	18 640,0	1 340,0	18 285,8	19 625,8	1 340,0
Total	20 482,3	20 445,4	(36,9)	374 608,9	435 463,2	60 854,3	395 091,2	455 908,6	60 817,4
Postes									
Organes directeurs	–	–	–	4	13	9	4	13	9
Direction exécutive et administration	22	22	–	18	26	8	40	48	8
Programme de travail									
1. Changements climatiques	10	10	–	124	166	42	134	176	42
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	8	8	–	61	38	(23)	69	46	(23)
3. Écosystèmes sains et productifs	13	13	–	122	143	21	135	156	21
4. Gouvernance environnementale	23	23	–	119	94	(25)	142	117	(25)
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	9	9	–	80	119	39	89	128	39
6. Utilisation efficace des ressources	11	11	–	102	103	1	113	114	1
7. Surveillance de l'environnement	12	12	–	60	55	(5)	72	67	(5)
Total partiel (programme de travail)	86	86	–	668	718	50	754	804	50
Appui au programme	5	5	–	69	95	26	74	100	26
Total	113	113	–	759	852	93	872	965	93

Budget ordinaire : vue d'ensemble

14.72 On trouvera dans les tableaux 14.9 et 14.10 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 14.9

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Composante										
Organes directeurs	2,0	45,7	(45,7)	8,8	–	(36,9)	(80,7)	8,8	0,5	9,3
Direction exécutive et administration	3 737,9	3 776,3	–	–	–	–	–	3 776,3	191,7	3 968,0
Programme de travail	15 995,5	15 674,5	–	–	–	–	–	15 674,5	725,4	16 399,9
Appui au programme	751,5	985,8	–	–	–	–	–	985,8	54,7	1 040,5
Total	20 486,9	20 482,3	(45,7)	8,8	–	(36,9)	(0,2)	20 445,4	972,3	21 417,7
Grandes catégories de dépenses										
Postes	19 222,3	18 671,7	–	–	–	–	–	18 671,7	888,8	19 560,5
Autres objets de dépense	1 264,6	1 810,6	(45,7)	8,8	–	(36,9)	(2,0)	1 773,7	83,5	1 857,2
Total	20 486,9	20 482,3	(45,7)	8,8	–	(36,9)	(0,2)	20 445,4	972,3	21 417,7

Tableau 14.10

Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements					2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA		1	–	–	–	1	–
SSG		1	–	–	–	1	–
D-2		4	–	–	–	4	–
D-1		11	–	–	–	11	–
P-5		26	–	–	–	26	–
P-4		40	–	–	–	40	–
P-3		13	–	–	–	13	–
P-2/1		1	–	–	–	1	–
Total partiel		97	–	–	–	97	–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
1 ^{re} classe	1	–	–	–	1	–
Autres classes	5	–	–	–	5	–
Total partiel	6				6	
Autres catégories de personnel						
AL	10	–	–	–	10	–
Total partiel	10	–	–	–	10	–
Total	113	–	–	–	113	–

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Organes directeurs

- 14.73 La composante Organes directeurs assure les services dont ont besoin l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et ses organes subsidiaires. Dans sa résolution 67/213, l'Assemblée générale a décidé d'instituer le principe d'adhésion universelle au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, auquel elle a demandé de tenir sa première session universelle à Nairobi en février 2013. Dans sa résolution 67/251, elle a pris acte de la décision 27/2 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, adoptée le 22 février 2013, et décidé que celui-ci s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ». Les tableaux 14.11 et 14.12 et les figures 14.III et 14.IV donnent des informations sur les ressources à imputer au budget ordinaire pour le fonctionnement de l'organe directeur du PNUE.

Tableau 14.11
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition			Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions 67/213 et 67/251 de l'Assemblée générale et décision 27/2 du Conseil d'administration	L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'organe directeur du PNUE ; elle est chargée de prendre des décisions stratégiques, de fournir des orientations politiques au PNUE et de favoriser la consolidation de l'interface science-politique. Elle tient des sessions biennales, qui ont lieu actuellement les années impaires.	193	–	–	45,7	–
Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration	Le Comité des représentants permanents, organe subsidiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, fournit des avis à l'Assemblée, contribue à l'élaboration des ordres du jour de ses sessions et des projets de décision qu'elle doit examiner, supervise la mise en œuvre des résolutions et du programme de travail après adoption, et établit le programme de travail à venir pour adoption par l'Assemblée. Il tient des réunions ordinaires d'une journée tous les trimestres ainsi que des réunions à participation non limitée tous les deux ans, avant chaque session de l'Assemblée.	122	–	Cinq sessions ¹ (144 ^e , 145 ^e , 146 ^e , 147 ^e et 148 ^e)	–	–
Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration	Le Sous-Comité se réunit chaque année pendant cinq jours pour examiner la stratégie à moyen terme, le programme de travail et le budget, et pour établir le programme de travail à venir pour adoption par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il tient en outre des réunions d'une journée ou d'une demi-journée une ou deux fois par mois afin d'approfondir certaines questions, si nécessaire et sur demande.	122	–	Une session (sixième)	–	8,8
Total						45,7	8,8

¹ Le Comité des représentants permanents se réunit quatre fois par an mais, à la demande des États membres, la 144^e session a été reportée de la mi-décembre 2018 au début de janvier 2019 ; cinq sessions sont donc prévues en 2019.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

14.74 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 36 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.12 et les figures 14.III et 14.IV.

Tableau 14.12

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements					Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	2,0	45,7	(45,7)	8,8	– (36,9)	(80,7)		8,8

Figure 14.III

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

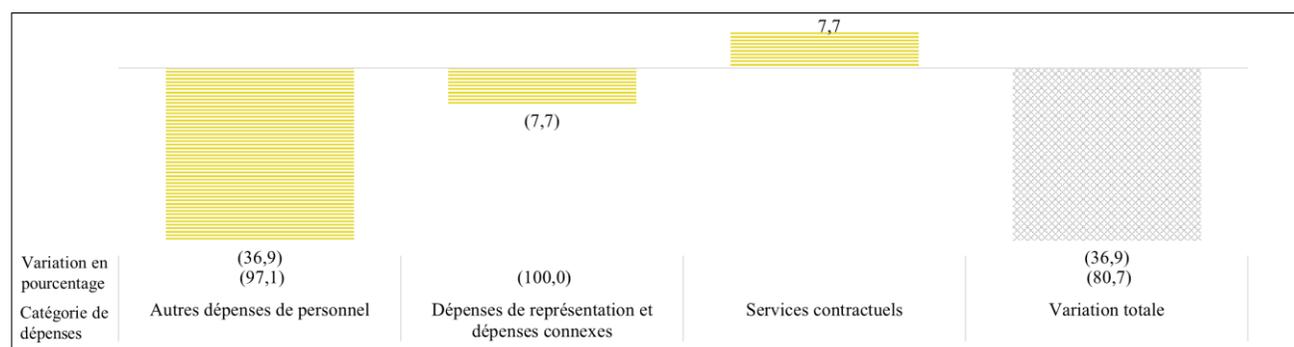
(En milliers de dollars des États-Unis)



Figure 14.IV

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.75 La variation de 36 900 dollars s'explique comme suit :

- Ajustement technique** : La réduction de 45 700 dollars est liée au calendrier des réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui tient une session biennale les années impaires, précédée d'une réunion à composition non limitée du Comité des représentants permanents. En 2019, l'Assemblée a tenu sa quatrième session, la prochaine étant prévue pour

2021. En raison de ce calendrier biennal, les besoins sont moindres les années paires, comme c'est le cas en 2020, et plus élevés les années impaires.

- b) **Nouveaux mandats et mandats élargis** : L'augmentation de 8 800 dollars est liée à la création d'un nouveau mandat en application de la résolution 73/260 de l'Assemblée générale, intitulée « Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement », dans laquelle cette dernière s'est déclarée préoccupée par le problème de la durabilité, de la prévisibilité et de la stabilité du financement de l'organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement et a prié le Secrétaire général de formuler des propositions à cet égard, selon qu'il conviendrait.

14.76 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 210 000 dollars, qui permettra de financer 13 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à couvrir les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles liées aux services de secrétariat fournis aux organes directeurs du PNUE. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 1 360 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Direction exécutive et administration

14.77 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Directrice exécutive et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 776 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 14.V et 14.VI et le tableau 14.13.

Figure 14.V

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

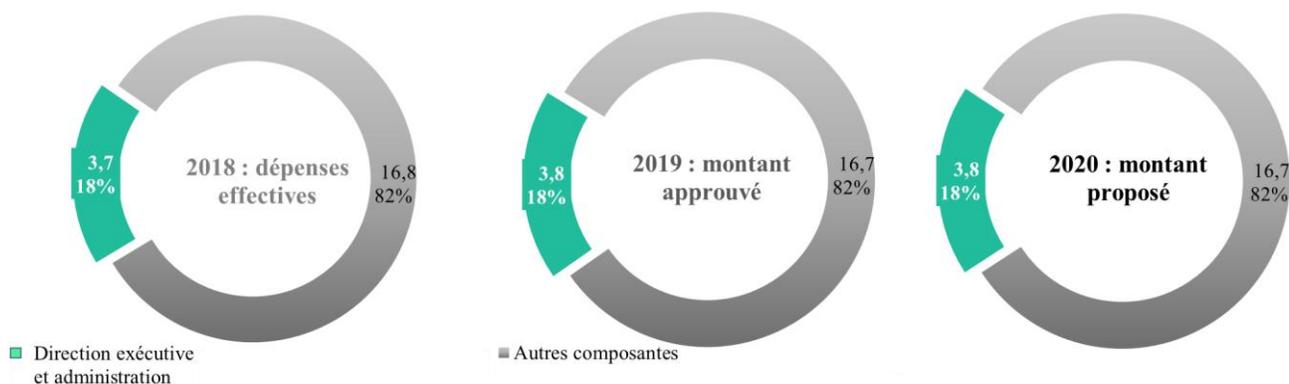


Tableau 14.13

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

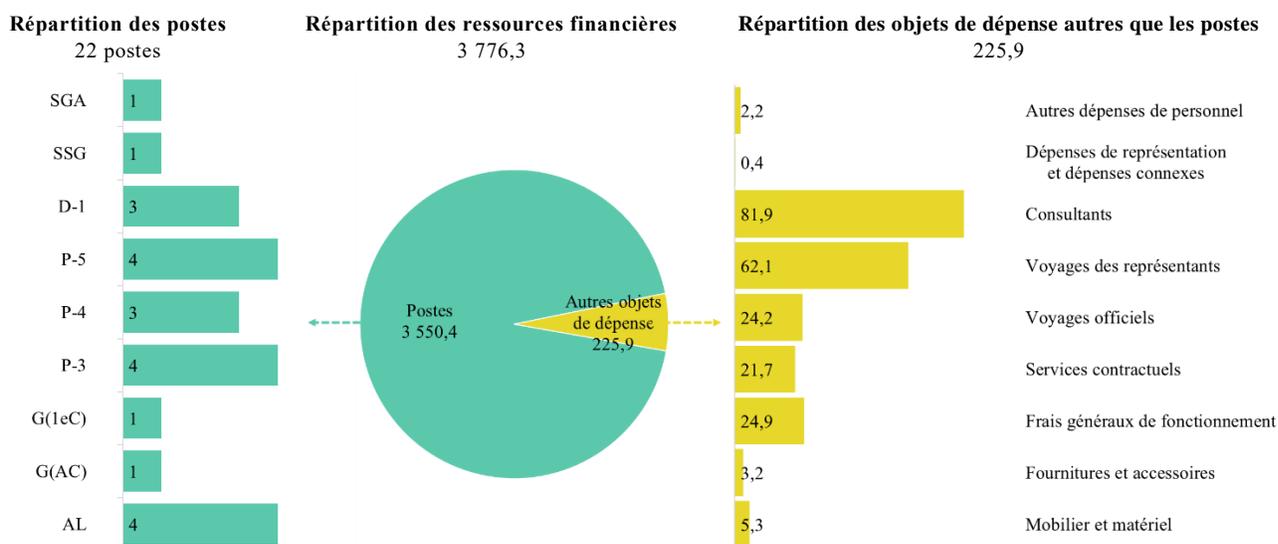
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 558,0	3 550,4	–	–	–	–	–	3 550,4
Autres objets de dépense	179,9	225,9	–	–	–	–	–	225,9
Total	3 737,9	3 776,3	–	–	–	–	–	3 776,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		22	–	–	–	–	–	22

Figure 14.VI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Bureau de la Directrice exécutive

14.78 La direction exécutive et l’administration du PNUE sont assurées par le Bureau exécutif, le Bureau des affaires de la gouvernance et un Bureau de l’évaluation, qui est indépendant. Le Bureau exécutif fournit des services d’appui et d’aide à la décision à la Directrice exécutive, à son adjointe et aux

autres membres de l'équipe dirigeante du PNUE. S'agissant de toutes les questions relatives aux programmes et à l'administration, il donne, selon les cas, des conseils ou son approbation de principe. Avec l'appui de son adjointe, la Directrice exécutive énonce la vision d'avenir du PNUE et dirige ses travaux, dans le respect des mandats qui lui ont été confiés par les organes délibérants, et elle assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme.

- 14.79 Le Bureau exécutif est également chargé de donner au système des Nations Unies des orientations sur les questions environnementales, en prenant en considération les évaluations des causes et des effets de la dégradation de l'environnement et les nouveaux problèmes recensés aux niveaux mondial et régional. Il donne une impulsion à l'action internationale de manière à coordonner les interventions des entités du système des Nations Unies et celles qu'elles mènent avec d'autres partenaires. Pour ce faire, il s'appuie sur des mécanismes interorganisations tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires. En outre, le PNUE prendra en compte les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement afin que le système des Nations Unies puisse réagir de manière coordonnée aux problèmes environnementaux.
- 14.80 Le Bureau de l'évaluation est une entité indépendante qui fait rapport directement à la Directrice exécutive. Il est chargé d'appliquer le programme de travail relatif aux évaluations en conduisant et en dirigeant des évaluations indépendantes. Il analyse les constatations et tire des enseignements à l'intention de la direction.
- 14.81 Le PNUE privilégiera une approche axée sur les résultats fondée sur les enseignements tirés de l'expérience et tirera parti des résultats des réformes du système des Nations Unies pour le développement. Le Bureau exécutif s'attachera à améliorer les systèmes et mécanismes internes et à mieux faire appliquer le principe de responsabilité pour que les ressources humaines et financières du PNUE permettent d'obtenir les résultats escomptés dans le programme de travail. En outre, il renforcera les mécanismes destinés à favoriser une culture axée sur les résultats, promouvoir l'autonomisation et mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats.
- 14.82 Le PNUE prévoit d'apporter plusieurs améliorations d'ici à 2020, dont l'une consistera à revoir le système de gestion de l'environnement en vigueur au siège et la politique environnementale de ses bureaux dans le monde. Le système actuel est valable jusqu'en juin 2019 ; le PNUE devra donc l'examiner, le réévaluer (conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne) et l'actualiser en y ajoutant de nouveaux objectifs et cibles (si possible). Il aidera trois de ses bureaux hors siège à mettre systématiquement en pratique le système de gestion de l'environnement, ce qui les aidera à formaliser les mesures qu'ils prennent en faveur de la durabilité. Tout au long de 2020, il poursuivra l'action engagée et mesurera, maîtrisera et, si possible, réduira les impacts environnementaux.
- 14.83 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le PNUE incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a notamment fait campagne, aux côtés de l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour l'interdiction des plastiques à usage unique au complexe de Gigiri, qui a pris effet le 1^{er} août 2018. Toutes les bouteilles en plastique ont été remplacées par des bouteilles en verre et des canettes en aluminium, les nouveaux fournisseurs d'eau livrent des bouteilles en verre recyclé avec des bouchons métalliques et les pailles en plastique ont été remplacées par des pailles en papier. Les contenants en plastique à usage unique pour les plats à emporter ont été interdits ; des récipients réutilisables sont en vente sur place. L'interdiction s'applique également aux couverts en plastique : le personnel a été prié d'apporter ses couverts.
- 14.84 En 2020, le PNUE continuera de mesurer son impact climatique, de l'atténuer autant que possible et de compenser ses émissions de gaz à effet de serre par des certificats de réduction des émissions gérés par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Il appuiera les efforts visant à rendre l'ONU climatiquement neutre d'ici à 2020 en compensant ses émissions de manière à rester climatiquement neutre en 2020.

14.85 On trouvera dans le tableau 14.14 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 14.14
Respect des délais
(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	90	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	48	100	100

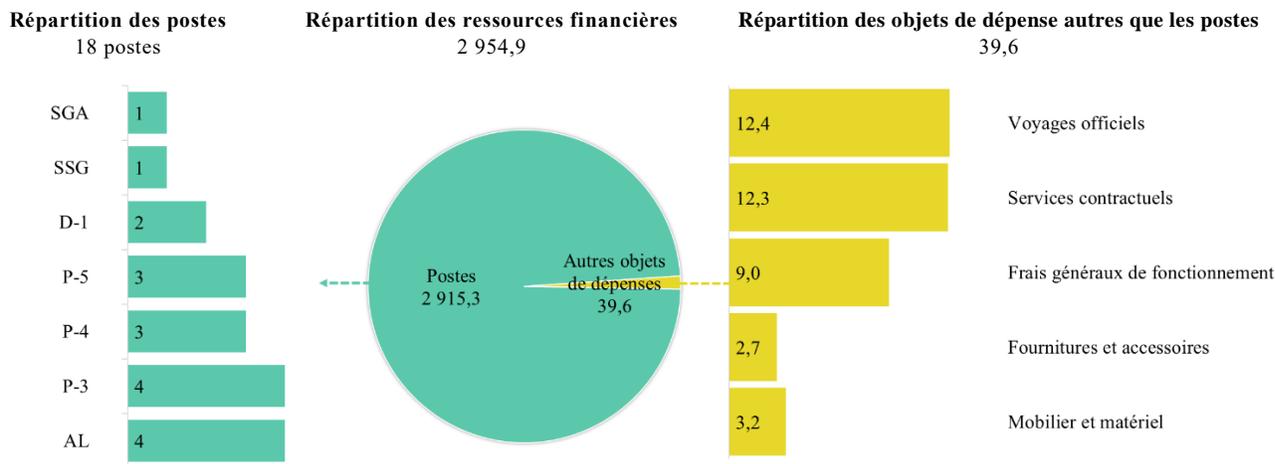
14.86 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 954 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 14.VII et dans le tableau 14.15.

Tableau 14.15
Bureau de la Directrice exécutive : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 953,6	2 915,3	–	–	–	–	2 915,3
Autres que les postes	60,4	39,6	–	–	–	–	39,6
Total	3 014,0	2 954,9	–	–	–	–	2 954,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 14.VII
Bureau de la Directrice exécutive : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

14.87 Le Bureau de la Directrice exécutive sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 750 000 dollars, qui permettra de financer 24 postes, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources permettront d'appuyer le Bureau dans ses travaux, notamment de faire ce qui suit : donner des orientations générales sur les questions de fond et assurer la direction générale des activités programmatiques et administratives ; élaborer et exécuter la stratégie à moyen terme et les programmes de travail connexes ; veiller à l'existence de contrôles appropriés permettant de gérer les risques au moyen d'un cadre de gestion du risque institutionnel efficace ; donner des orientations générales sur les questions environnementales à l'ensemble du système des Nations Unies. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires baissent de 650 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

14.88 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'a chargé de réaliser des études scientifiques générales sur les rayonnements ionisants, leurs sources et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Depuis 1955, le Comité scientifique joue un rôle de premier plan en permettant à la communauté scientifique internationale de mieux comprendre les différents niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé de l'être humain et sur l'environnement. Dans sa résolution 73/261, l'Assemblée générale a réaffirmé la décision de maintenir le Comité dans les fonctions et le rôle indépendant qui sont actuellement les siens.

14.89 Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les travaux du Comité scientifique contribuent à l'objectif de développement durable n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Les évaluations du Comité scientifique sont conduites pour le compte de tous les États Membres ; elles servent à déterminer les niveaux et courbes d'exposition liés à l'utilisation des rayonnements ionisants (en médecine, dans la recherche, l'agriculture et l'industrie) et à la production d'énergie nucléaire. La synthèse scientifique des

connaissances les plus récentes dans les domaines de la radiobiologie et de l'épidémiologie réalisée par le Comité scientifique revêt une importance fondamentale pour le régime international de radioprotection, car elle sert de base scientifique à la formulation des normes internationales de protection des travailleurs, des patients et du public contre les rayonnements ionisants. Les travaux du Comité contribuent également à la réalisation de l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), et de l'objectif 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). À cet égard, on peut citer en particulier l'évaluation des niveaux d'irradiation et de leurs effets résultant de l'accident nucléaire survenu après le grand séisme et le tsunami qui ont frappé l'est du Japon en 2011, ou le livre blanc sur l'évaluation des données relatives au cancer de la thyroïde dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl.

- 14.90 Le secrétariat, situé à Vienne, organise les sessions annuelles du Comité scientifique, coordonne l'élaboration de documents très spécialisés, méticuleusement fondés sur les informations scientifiques et techniques obtenues des États Membres et dans la littérature scientifique, et s'assure que lesdits documents satisfont aux critères d'assurance qualité. Durant les sessions annuelles du Comité, plus de 150 représentants, suppléants et conseillers scientifiques originaires de ses 27 États membres, ainsi que des observateurs de quatre pays et d'organisations internationales examinent la teneur scientifique de ces documents. Le secrétariat prend les dispositions nécessaires pour la publication des rapports du Comité et la diffusion de ses conclusions auprès des États, de la communauté scientifique et du public.
- 14.91 À sa soixante-cinquième session, en juin 2018, le Comité scientifique a examiné les documents fournis par le secrétariat et tenu des débats techniques sur des évaluations concernant certains effets de l'exposition aux rayonnements et les risques sanitaires qu'elle entraîne, ainsi que sur le cancer du poumon dû à l'exposition au radon, et a jugé que les progrès accomplis étaient suffisants pour que les résultats de ces travaux soient soumis pour approbation à sa soixante-sixième session, qui se tiendra en juin 2019. En outre, il a examiné des documents techniques sur l'évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants et sur l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants. Il a aussi examiné ses rapports d'activité sur les mécanismes biologiques influant sur les effets sanitaires de l'exposition à de faibles doses de rayonnement et sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les expositions aux rayonnements, en particulier de données concernant l'exposition du public aux sources de rayonnement naturelles et artificielles. La plateforme en ligne mise en service en 2014 pour recueillir auprès des États Membres des données sur la radioexposition médicale, afin que les caractéristiques et les tendances en matière d'exposition puissent faire l'objet d'un suivi plus systématique, a atteint son rythme de croisière et sert désormais à recueillir également des données sur l'exposition professionnelle. En 2018, 59 pays ont communiqué des données au secrétariat.
- 14.92 Le Comité scientifique encouragera l'élaboration et la mise en œuvre de projets portant sur l'évaluation scientifique du risque de second cancer primitif après une radiothérapie et sur des études épidémiologiques concernant les rayonnements et le cancer. En ce qui concerne son rapport de 2013 portant sur l'évaluation des niveaux et des effets de l'exposition aux rayonnements due à l'accident de Fukushima Daiichi, le Comité a souligné l'importance de cette publication et demandé au secrétariat de mettre à jour l'annexe A, pour publication en 2020.
- 14.93 Ayant examiné l'état d'avancement de ses évaluations scientifiques, le Comité scientifique a recensé, un certain nombre de documents techniques qui doivent être finalisés pour approbation et publiés sous la forme de quatre annexes à son rapport de 2020 : a) la mise à jour de son rapport de 2013 sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements due à l'accident de Fukushima en 2011 ; b) les mécanismes biologiques influant sur les effets sanitaires des expositions à de faibles doses de rayonnement ; c) une évaluation des expositions médicales aux rayonnements ionisants ; d) une évaluation des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants.

14.94 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 821 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 14.VIII et dans le tableau 14.16.

Tableau 14.16

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants : évolution des ressources financières et des postes

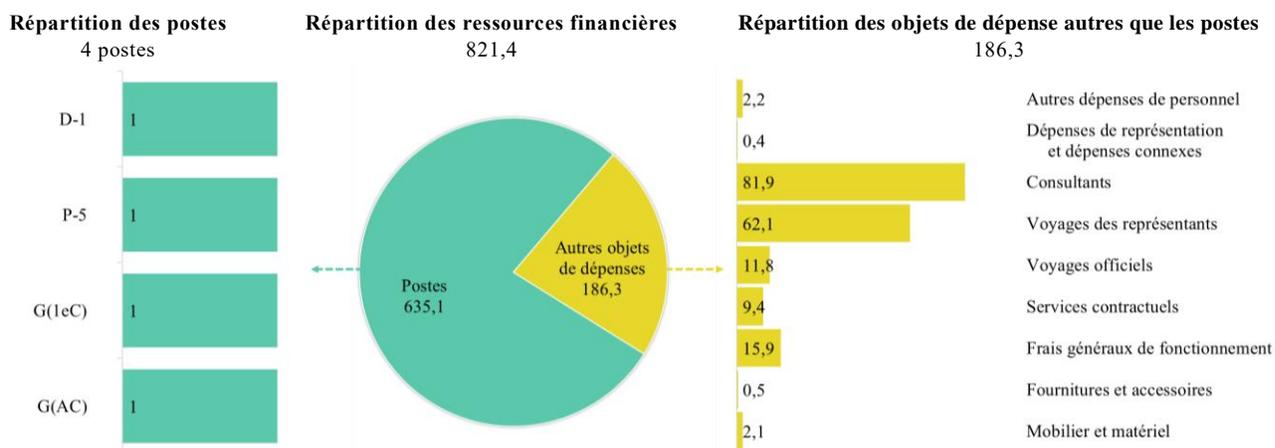
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	604,5	635,1	–	–	–	–	635,1
Autres objets de dépense	119,4	186,3	–	–	–	–	186,3
Total	723,9	821,4	–	–	–	–	821,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		4	–	–	–	–	4

Figure 14.VIII

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

14.95 Le Comité scientifique sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 463 200 dollars. Ces ressources contribueront à appuyer ses travaux et à financer deux postes et d'autres objets de dépense, ce qui permettra à son secrétariat de s'acquitter de tâches de communication, d'administration, de gestion et d'édition et de s'occuper des plateformes en ligne

du Comité, des enquêtes et du site Web. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 154 300 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Programme de travail

14.96 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 15 674 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 14.IX et 14.X et dans le tableau 14.17.

Figure 14.IX

Ressources pour le programme de travail en pourcentage du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

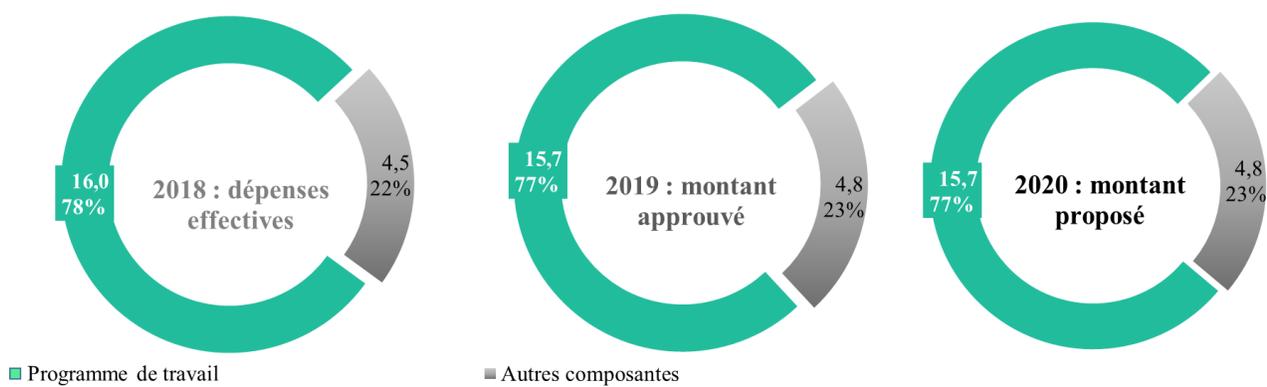


Tableau 14.17

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

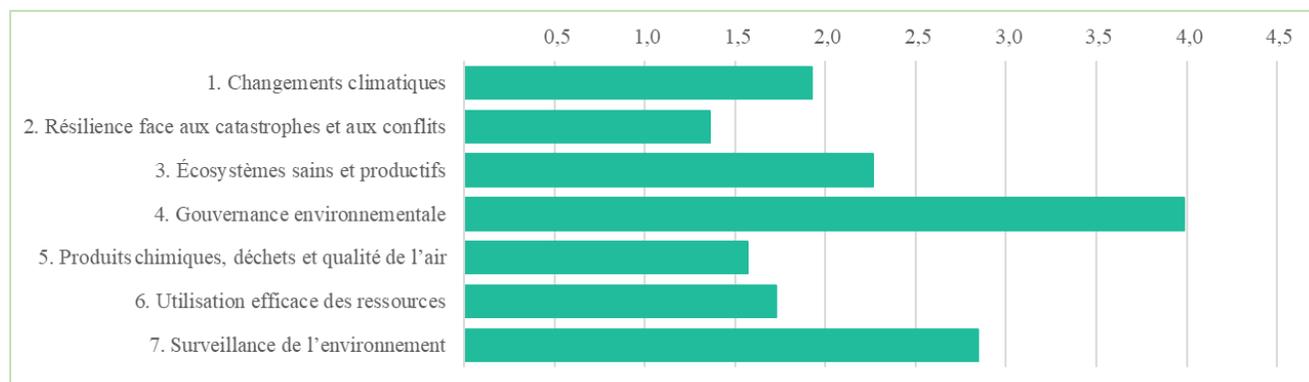
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par sous-programme							
1. Changements climatiques	2 139,3	1 924,5	–	–	–	–	1 924,5
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	1 279,1	1 358,3	–	–	–	–	1 358,3
3. Écosystèmes sains et productifs	2 270,2	2 263,3	–	–	–	–	2 263,3
4. Gouvernance environnementale	3 899,0	3 986,1	–	–	–	–	3 986,1
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	1 668,7	1 569,7	–	–	–	–	1 569,7
6. Utilisation efficace des ressources	1 844,6	1 725,8	–	–	–	–	1 725,8
7. Surveillance de l'environnement	2 894,6	2 846,8	–	–	–	–	2 846,8
Total	15 995,5	15 674,5	–	–	–	–	15 674,5
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	14 923,3	14 157,9	–	–	–	–	14 157,9

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes	1 072,2	1 516,6	–	–	–	–	–	1 516,6
Total	15 995,5	15 674,5	–	–	–	–	–	15 674,5
Postes, par sous-programme								
1. Changements climatiques		10	–	–	–	–	–	10
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits		8	–	–	–	–	–	8
3. Écosystèmes sains et productifs		13	–	–	–	–	–	13
4. Gouvernance environnementale		23	–	–	–	–	–	23
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air		9	–	–	–	–	–	9
6. Utilisation efficace des ressources		11	–	–	–	–	–	11
7. Surveillance de l'environnement		12	–	–	–	–	–	12
Total		86	–	–	–	–	–	86

Figure 14.X

Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 1
Changements climatiques**

14.97 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 924 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.18 et les figures 14.XI et 14.XII.

Tableau 14.18

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 098,2	1 785,2	–	–	–	–	1 785,2
Objets de dépense autres que les postes	41,1	139,3	–	–	–	–	139,3
Total	2 139,3	1 924,5	–	–	–	–	1 924,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Total		10	–	–	–	–	10

Figure 14.XI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

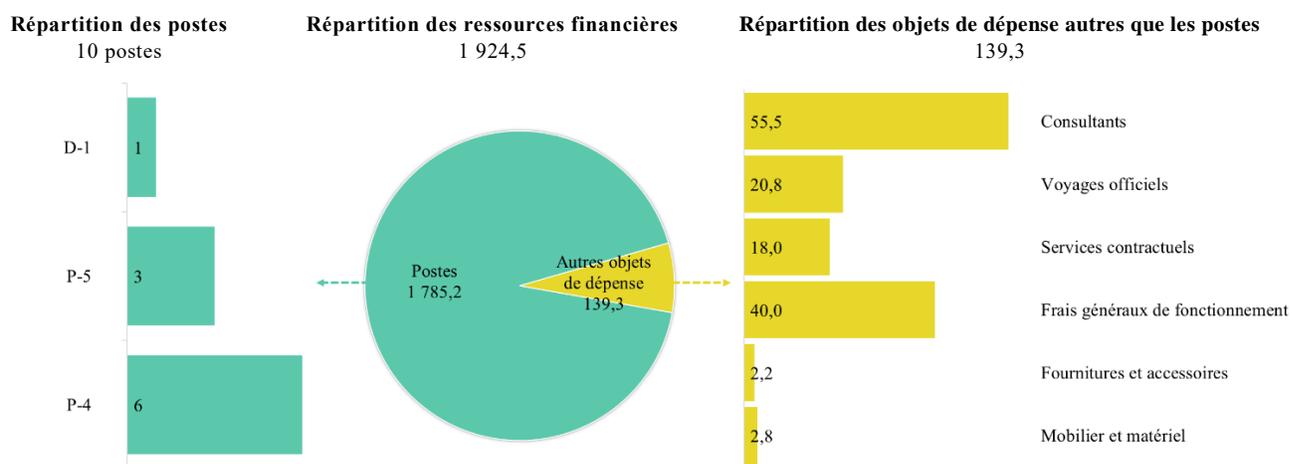
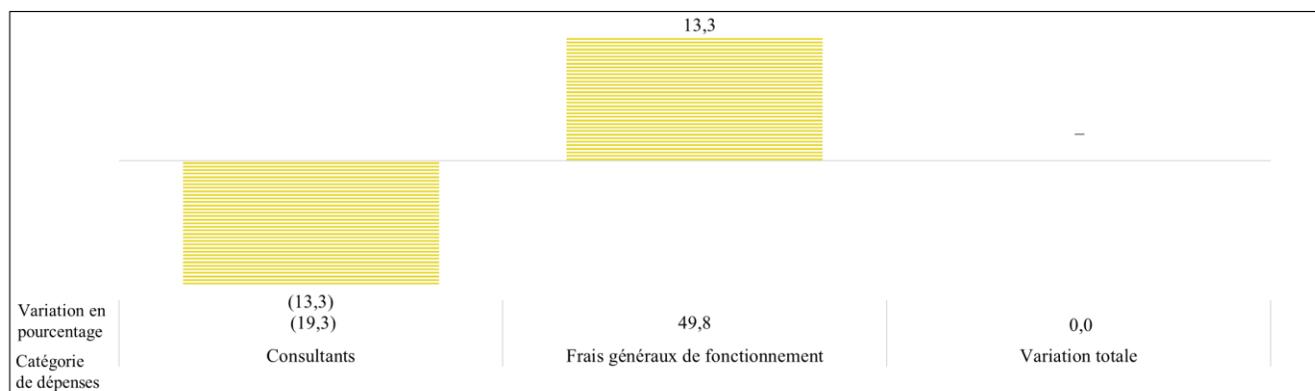


Figure 14.XII

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.98 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 13 300 dollars sera transféré entre la rubrique Consultants et la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l'informatique et les communications, augmenteront.

14.99 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 129 565 000 dollars, qui permettra de financer 166 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à financer des projets portant sur l'exécution de politiques relatives à l'énergie à faible émission de carbone, l'adaptation aux changements climatiques, l'appui au développement à faible taux d'émission, la préservation des forêts, les technologies énergétiques plus propres, les systèmes de transport en commun et les carburants et véhicules propres. Les travaux du PNUÉ consisteront notamment à mener des évaluations scientifiques ; à fournir des conseils en matière de politiques, de planification et de législation ; à faciliter l'accès au financement ; à réaliser des interventions pilotes et à promouvoir l'intégration de ces approches dans le cadre du développement national ; à favoriser les activités de sensibilisation aux changements climatiques et de vulgarisation en la matière ; à diffuser des connaissances au moyen de réseaux sur les changements climatiques. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 39 765 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 2
Résilience face aux catastrophes et aux conflits**

14.100 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 358 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.19 et les figures 14.XIII et 14.XIV.

Tableau 14.19

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

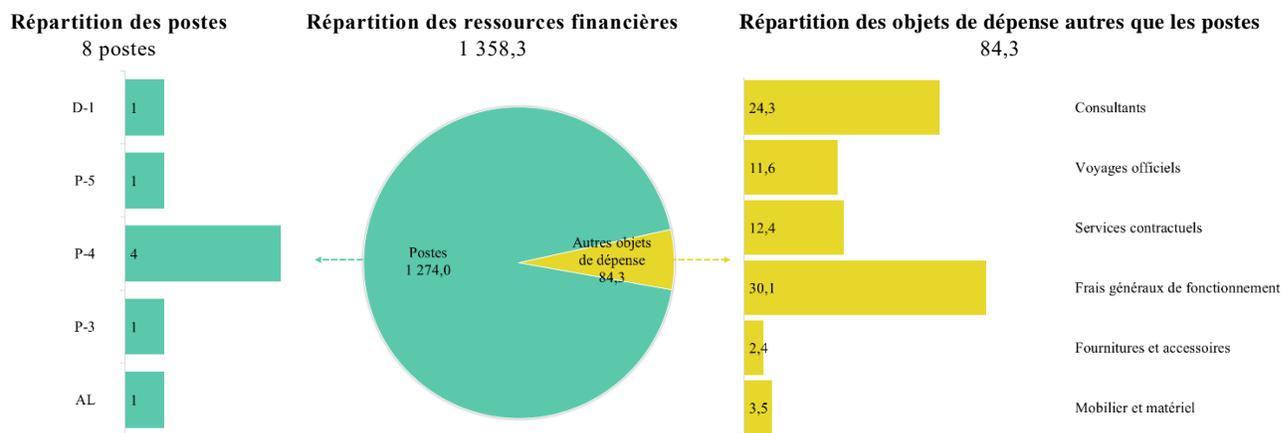
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 243,7	1 274,0	–	–	–	–	1 274,0
Objets de dépense autres que les postes	35,4	84,3	–	–	–	–	84,3
Total	1 279,1	1 358,3	–	–	–	–	1 358,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		8	–	–	–	–	8

Figure 14.XIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

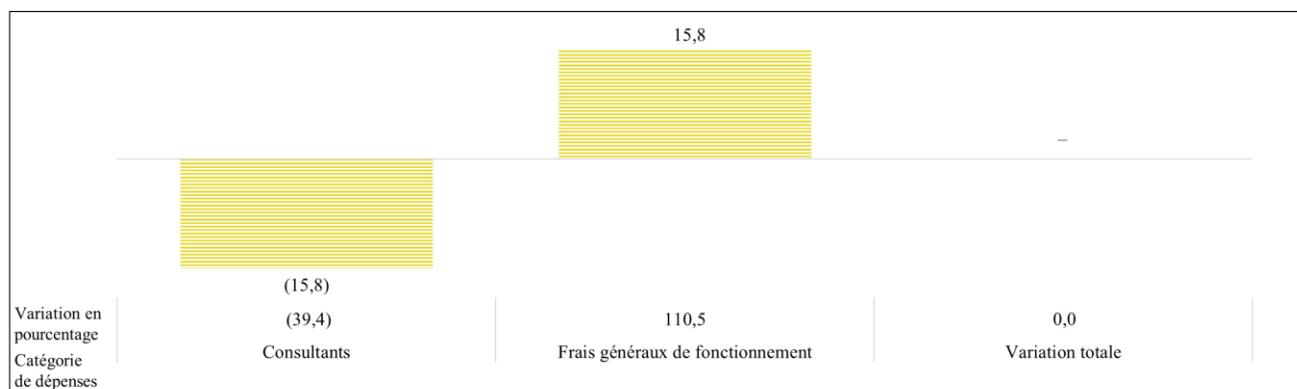


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 14.XIV

Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.101 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 15 800 dollars sera transféré entre la rubrique Consultants et la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l’informatique et les communications, augmenteront.

14.102 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant de 19 115 000 dollars, qui permettra de financer 38 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à financer des projets visant à renforcer la capacité des États Membres et des partenaires internationaux d’utiliser les ressources naturelles durables et les dispositifs de gestion de l’environnement de manière à réduire les risques environnementaux et les incidences des catastrophes naturelles, des accidents industriels et des conflits armés. Il s’agira notamment de renforcer les capacités en matière d’approches écosystémiques de la réduction des risques de catastrophe ; de réduire l’impact de la pollution liée aux crises ; de collaborer avec le personnel humanitaire et les missions de maintien de la paix pour réduire leur empreinte écologique ; de faciliter la mise en œuvre d’approches adaptées de la gestion des ressources naturelles dans les zones fragiles et vulnérables. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires diminuent de 6 135 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 3
Écosystèmes sains et productifs**

14.103 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 2 263 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.20 et les figures 14.XV et 14.XVI.

Tableau 14.20

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

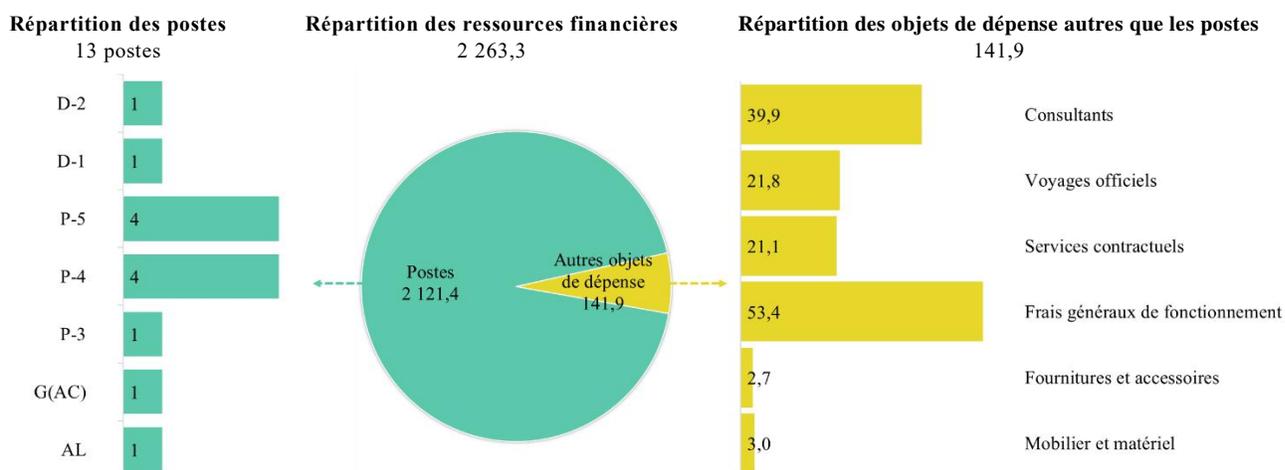
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 165,0	2 121,4	–	–	–	–	2 121,4
Objets de dépense autres que les postes	105,2	141,9	–	–	–	–	141,9
Total	2 270,2	2 263,3	–	–	–	–	2 263,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		13	–	–	–	–	13

Figure 14.XV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

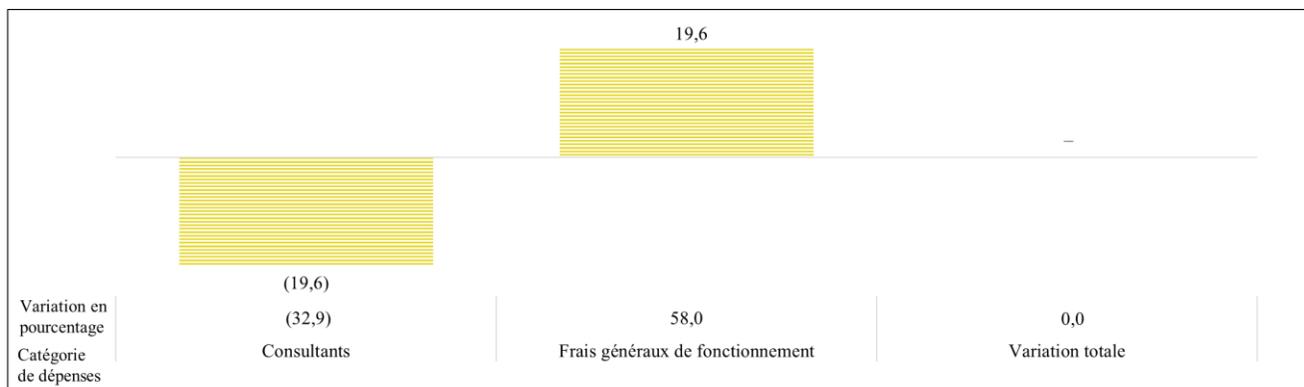


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 14.XVI

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.104 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 19 600 dollars sera transféré entre la rubrique Consultants et la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l’informatique et les communications, augmenteront.

14.105 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant de 93 215 000 dollars, qui permettra de financer 143 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources aideront les pays à financer des projets visant à préserver les services écosystémiques pour favoriser le bien-être humain et la biodiversité pour les générations actuelles et futures. Il s’agira notamment de fournir des conseils pratiques et de renforcer les capacités en vue d’inverser la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité, de relever les défis en matière de sécurité alimentaire et de qualité de l’eau, et de promouvoir la gestion durable de la biodiversité. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 9 565 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 4
Gouvernance environnementale**

14.106 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 3 986 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.21 et les figures 14.XVII et 14.XVIII.

Tableau 14.21

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

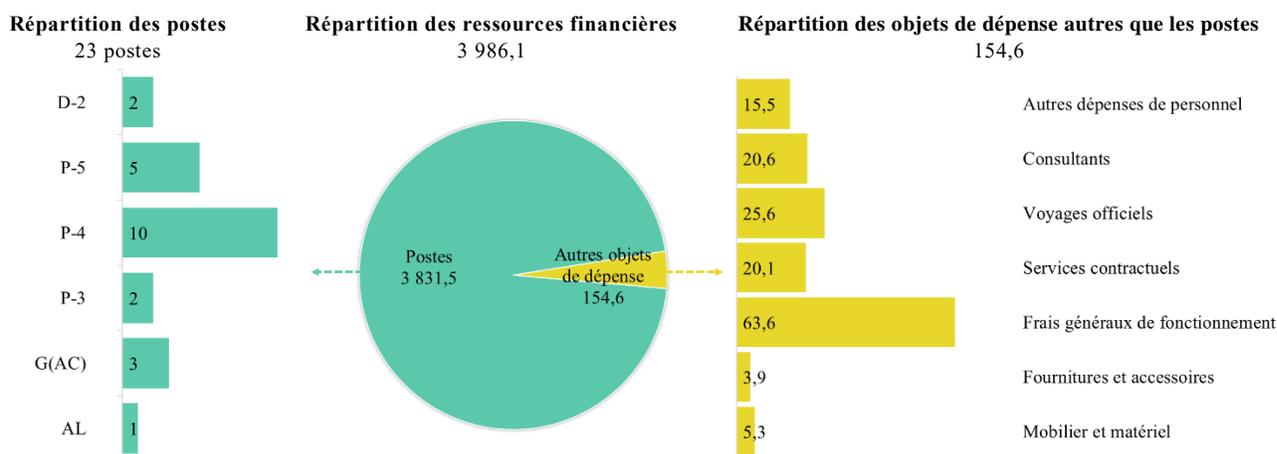
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 804,2	3 831,5	–	–	–	–	3 831,5
Objets de dépense autres que les postes	94,8	154,6	–	–	–	–	154,6
Total	3 899,0	3 986,1	–	–	–	–	3 986,1
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		23	–	–	–	–	23

Figure 14.XVII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

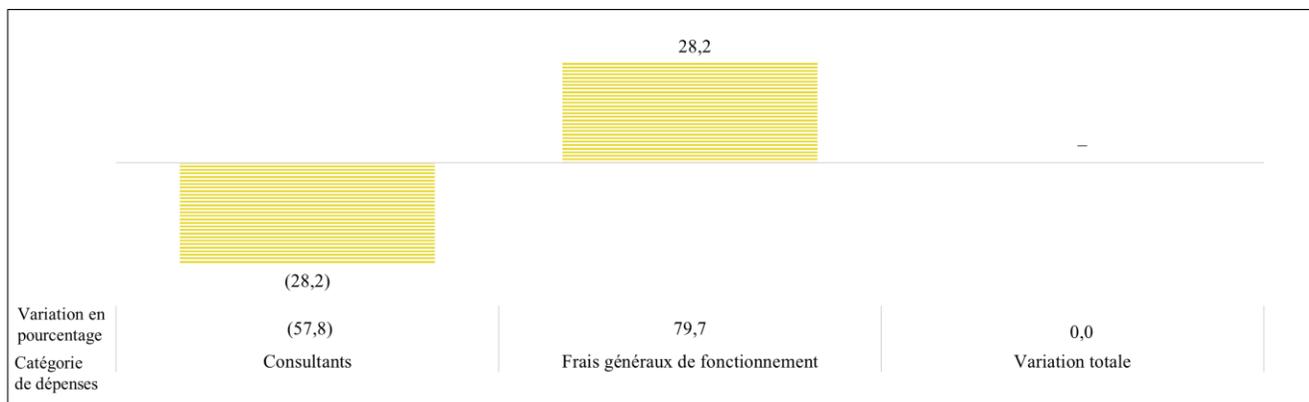


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 14.XVIII

Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.107 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 28 200 dollars sera transféré entre la rubrique Consultants et la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l’informatique et les communications, augmenteront.

14.108 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant de 36 115 000 dollars, qui permettra de financer 94 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à financer des projets visant à améliorer la cohérence et les synergies en matière de gouvernance environnementale en promouvant des approches communes et intégrées en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et en renforçant les capacités institutionnelles en vue d’atteindre les objectifs environnementaux convenus au niveau international. Il s’agira également de fournir un appui aux mécanismes interinstitutions et aux instances intergouvernementales, y compris les forums ministériels régionaux ; de promouvoir le développement progressif du droit de l’environnement, notamment par le renforcement des cadres juridiques nationaux et des moyens qui y sont affectés ; de promouvoir l’application cohérente des accords multilatéraux sur l’environnement et des aspects environnementaux des objectifs de développement durable. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires diminuent de 435 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 5
Produits chimiques, déchets et qualité de l’air**

14.109 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 1 569 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.22 et les figures 14.XIX et 14.XX.

Tableau 14.22

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

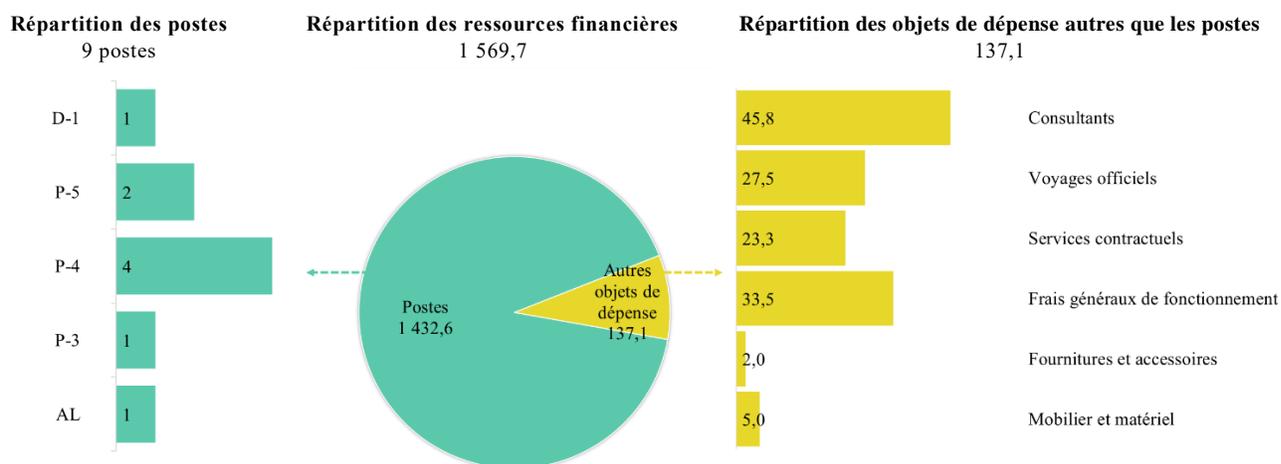
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 592,9	1 432,6	–	–	–	–	1 432,6
Objets de dépense autres que les postes	75,8	137,1	–	–	–	–	137,1
Total	1 668,7	1 569,7	–	–	–	–	1 569,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		9	–	–	–	–	9

Figure 14.XIX

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

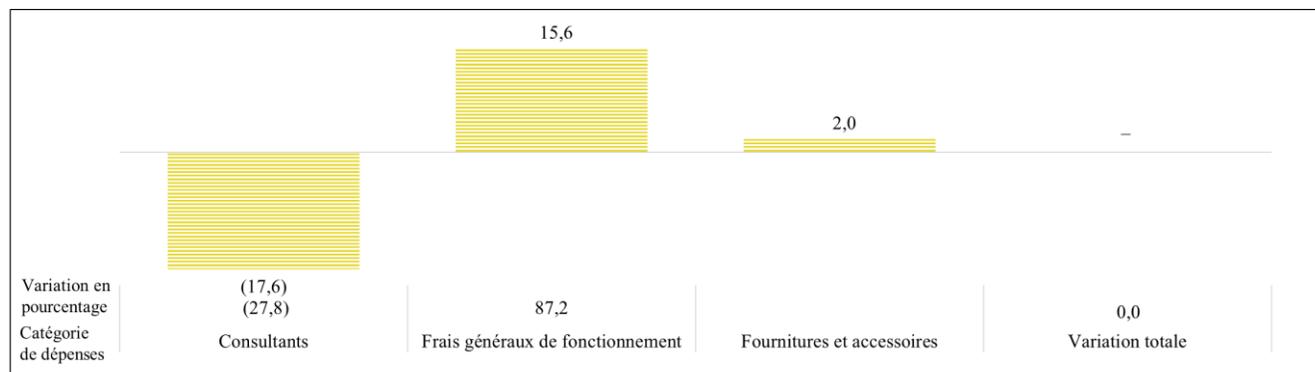


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 14.XX

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.110 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 17 600 dollars sera transféré de la rubrique Consultants à la rubrique Frais généraux de fonctionnement (15 600 dollars) et à la rubrique Fournitures et accessoires (2 000 dollars), les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l'informatique et les communications et pour les fournitures de bureau, augmenteront.

14.111 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 67 465 000 dollars, qui permettra de financer 119 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à financer des projets visant à atténuer les effets nocifs que les produits chimiques, les déchets et la mauvaise qualité de l'air ont sur l'environnement et la santé humaine en aidant les gouvernements et les partenaires, à tous les niveaux, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des lois ou des plans d'action qui favorisent une gestion rationnelle des produits chimiques, préviennent la production de déchets et améliorent la qualité de l'air. Il s'agira notamment de renforcer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (adoptée à Doubaï en 2006) et d'accueillir les travaux connexes ; de soutenir l'application des accords environnementaux multilatéraux sur les produits chimiques et les déchets (en particulier la Convention de Minamata sur le mercure) ; de renforcer la coopération et la coordination au niveau national en ce qui concerne l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets ; de suivre de près les tendances en matière de production, d'utilisation et de rejet des produits chimiques et des déchets. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 17 765 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 6
Utilisation efficace des ressources**

14.112 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 725 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.23 et les figures 14.XXI et 14.XXII.

Tableau 14.23

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

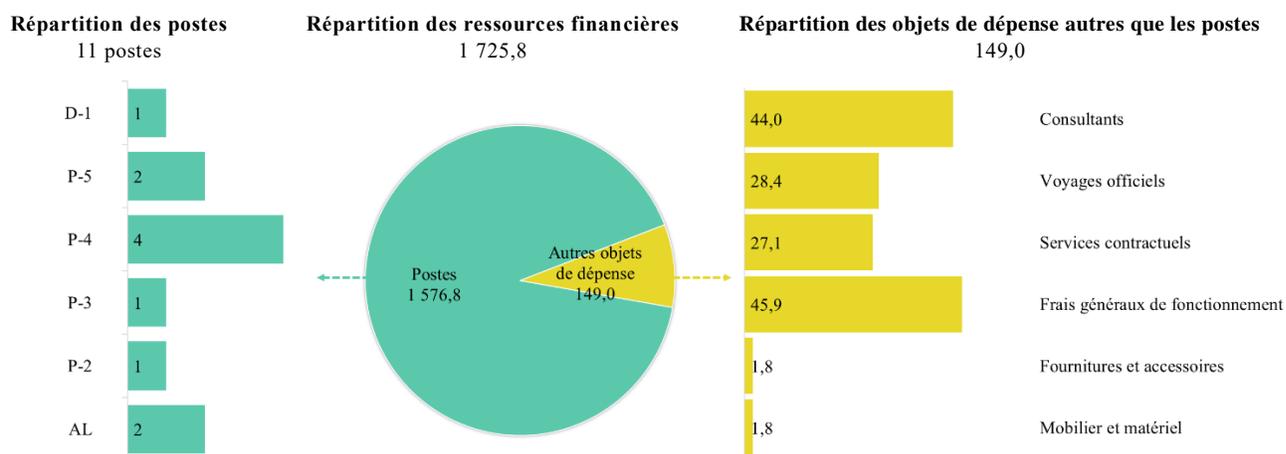
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 736,2	1 576,8	–	–	–	–	1 576,8
Objets de dépense autres que les postes	108,4	149,0	–	–	–	–	149,0
Total	1 844,6	1 725,8	–	–	–	–	1 725,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		11	–	–	–	–	11

Figure 14.XXI

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

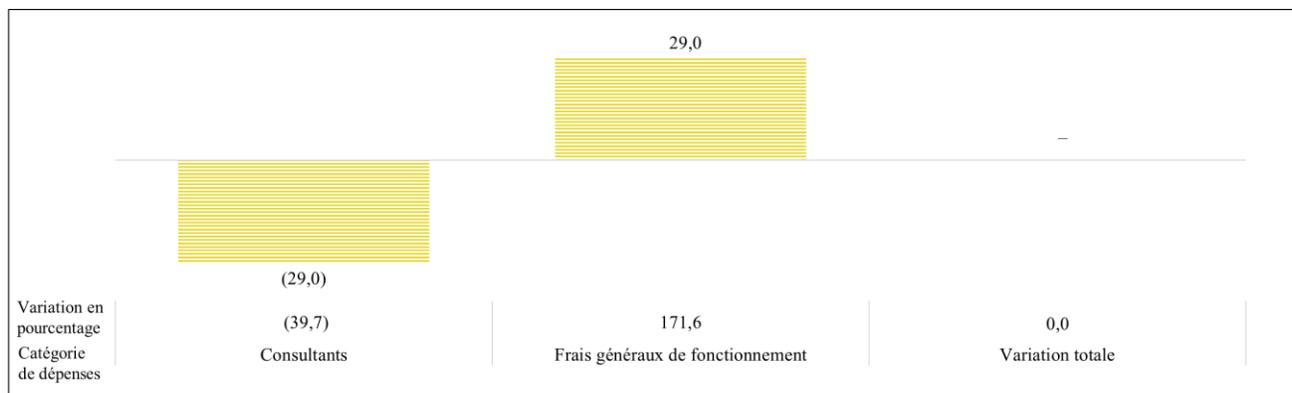


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 14.XXII

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



14.113 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 29 000 dollars sera transféré entre la rubrique Consultants et la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de services de consultants étant amenés à diminuer alors que les besoins opérationnels, notamment pour l’informatique et les communications, augmenteront.

14.114 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant de 46 965 000 dollars, qui permettra de financer 103 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles serviront à financer des projets visant à favoriser un cadre propice à l’adoption par les gouvernements de politiques d’économie verte, à aider le secteur privé à adopter des pratiques de gestion durable et à sensibiliser davantage les consommateurs afin de réduire les effets que la croissance économique a sur la diminution des ressources et la dégradation de l’environnement. Il s’agira notamment d’aider les pays désireux de s’engager dans cette voie à concevoir le bon dosage de politiques et à faire part de leurs expériences, de leurs meilleures pratiques et de leurs connaissances, et de fournir des conseils et un appui aux parties intéressées, notamment les entreprises, les industries et d’autres grands groupes, si elles souhaitent élaborer des stratégies favorisant les politiques nationales et sectorielles d’utilisation efficace des ressources dans le contexte du développement durable et de l’élimination de la pauvreté. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires augmentent de 4 515 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

**Sous-programme 7
Surveillance de l’environnement**

14.115 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 2 846 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 14.24 et les figures 14.XXIII et 14.XXIV.

Tableau 14.24

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 283,1	2 136,4	–	–	–	–	2 136,4
Objets de dépense autres que les postes	611,5	710,4	–	–	–	–	710,4
Total	2 894,6	2 846,8	–	–	–	–	2 846,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Total		12	–	–	–	–	12

Figure 14.XXIII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

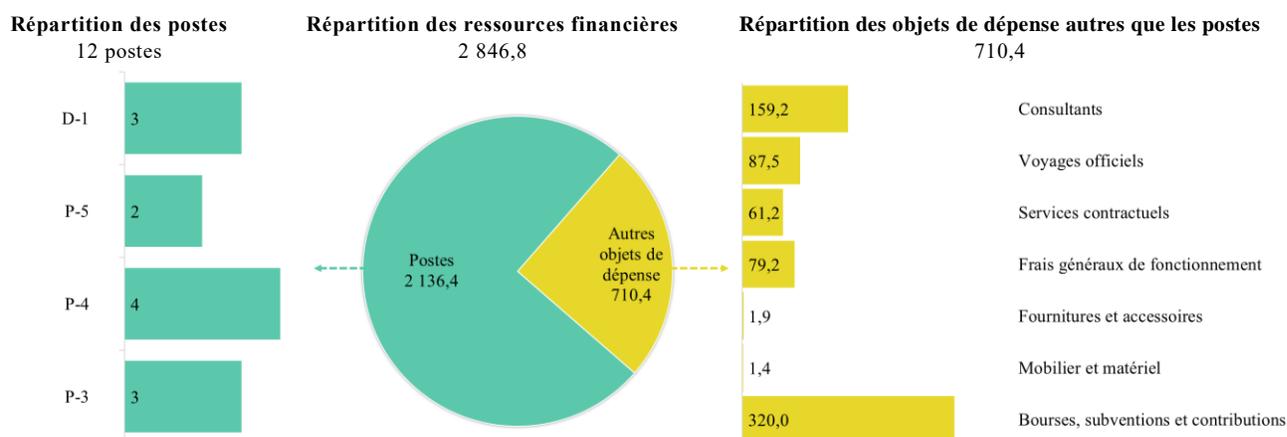
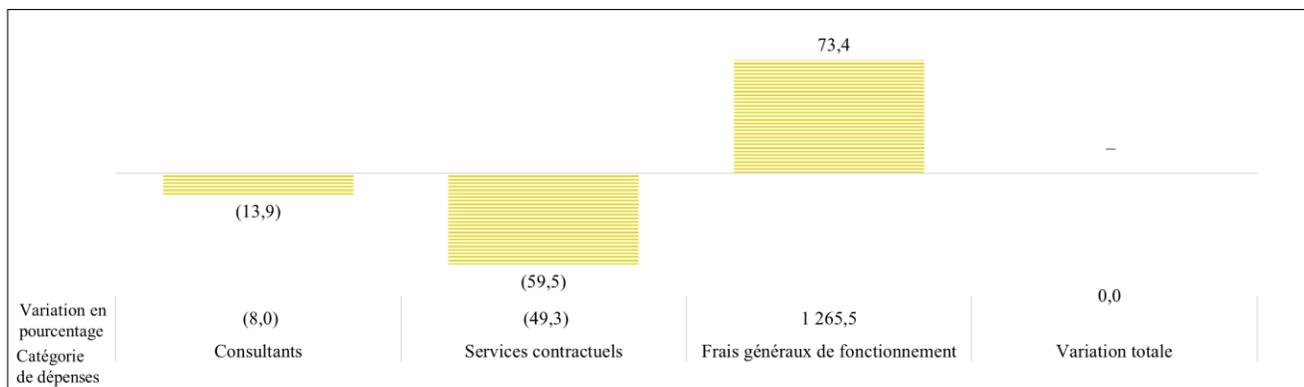


Figure 14.XXIV

Sous-programme 7 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 14.116 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l’intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020. Un montant de 73 400 dollars sera transféré de la rubrique Consultants (13 900 dollars) et de la rubrique Services contractuels (59 500 dollars) à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, les besoins en matière de consultants et les besoins de formation liés à Umoja étant amenés à diminuer de même que les frais d’impression de publications, puisque l’information sera diffusée par d’autres moyens (par exemple, les plateformes en ligne, les réseaux sociaux et les campagnes de sensibilisation et de communication), alors que les besoins opérationnels, notamment pour l’informatique et les communications, augmenteront.
- 14.117 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant de 17 960 000 dollars, qui permettra de financer 55 postes, comme indiqué au tableau 14.8, ainsi que les objets de dépense connexes. Elles permettront de financer des projets visant à suivre l’état de l’environnement mondial d’une manière systématique et coordonnée en vue de donner rapidement l’alerte concernant les questions nouvelles, l’objectif étant que les décideurs et le public puissent prendre des décisions éclairées. Il s’agira notamment d’enrichir la série *Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial*, qui énonce les objectifs environnementaux mondiaux et sert de point de départ à l’évaluation de l’état de l’environnement, ainsi que la série *Global Gender and Environment Outlook* (rapport mondial sur le genre et l’environnement), qui fournit des données sur les questions de genre et des indicateurs pertinents qui permettent de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la plateforme *Environment Live*. Il s’agira également d’appuyer des projets de renforcement des capacités dans les pays en développement qui se sont engagés en faveur de la surveillance de l’environnement et de la diffusion de données et d’informations environnementales sur des plateformes publiques, conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio, à Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents pour ce qui est des dépenses et des recettes, il est prévu que les ressources extrabudgétaires diminuent de 6 390 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Appui au programme

- 14.118 La composante Appui au programme concerne les services fournis par la Division des services internes, qui est chargée d’apporter des éléments de gestion administrative dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, de la mobilisation des ressources, des partenariats avec les donateurs, ainsi que de l’informatique et des communications.

- 14.119 En parallèle, la Division des services internes est également chargée de la gestion stratégique des ressources financières, humaines et informatiques du PNUÉ, de veiller à ce qu'elles aillent dans le sens des besoins programmatiques et des objectifs stratégiques. La Division travaille en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres prestataires de services, y compris l'Office des Nations Unies à Genève, dans les domaines suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration de réseaux et d'autres systèmes, informatique, achats et gestion des stocks. Elle collabore également avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui est des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux et de la sûreté et de la sécurité.
- 14.120 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 985 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 14.XXV et 14.XXVI et dans le tableau 14.25.

Figure 14.XXV

Ressources affectées à l'appui au programme en pourcentage du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

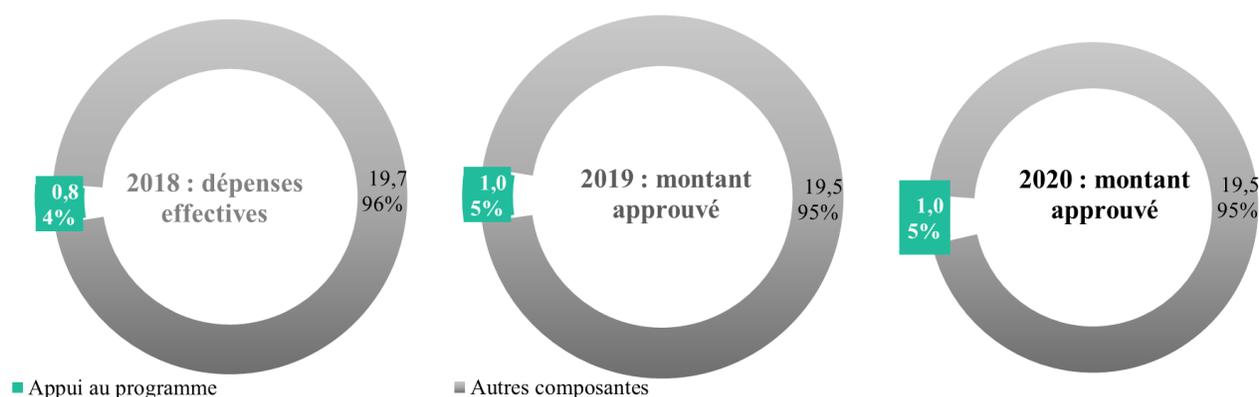


Tableau 14.25

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

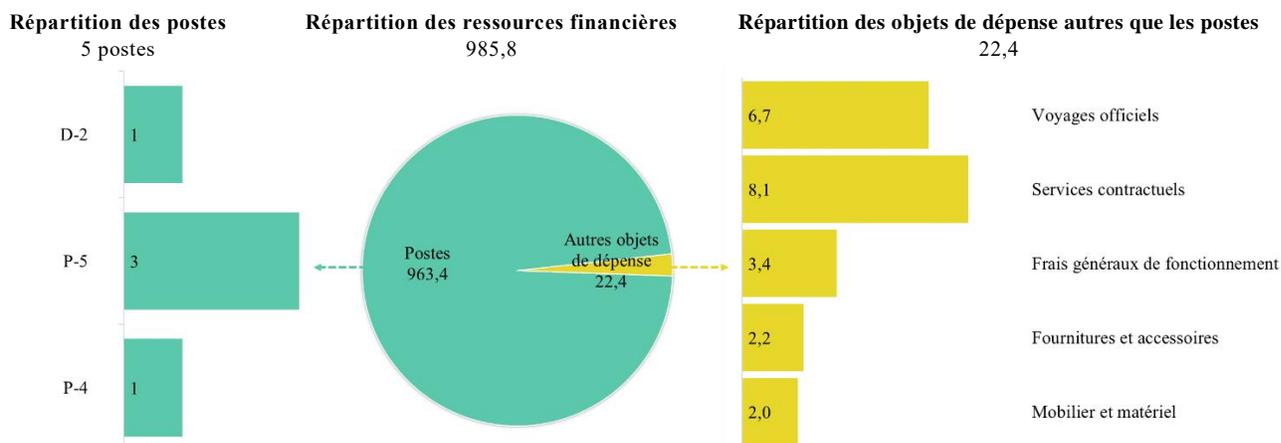
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	741,0	963,4	–	–	–	–	963,4
Objets de dépense autres que les postes	10,5	22,4	–	–	–	–	22,4
Total	751,5	985,8	–	–	–	–	985,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	5
Total		5	–	–	–	–	5

Figure 14.XXVI

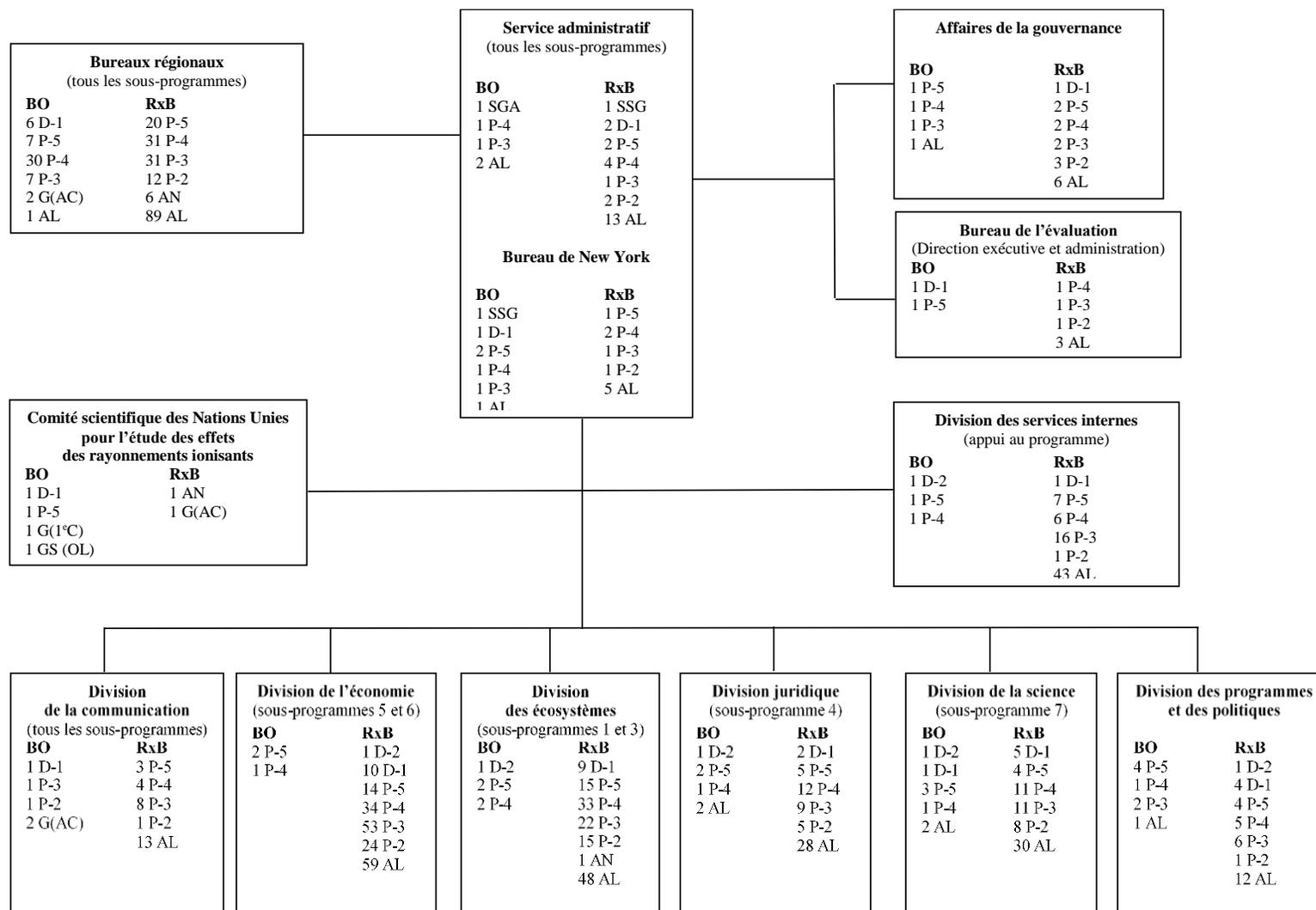
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



14.121 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 18 640 000 dollars (voir tableau 14.8), qui permettra de financer 95 postes de même que les services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres prestataires dans d'autres lieux d'affectation, les services du Bureau des services de contrôle interne ainsi que l'administration générale de l'exécution des programmes. L'augmentation de 1 340 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 s'explique par l'augmentation des fonds extrabudgétaires, qui entraîne une augmentation des dépenses d'appui au programme.

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).